



**STRATEGIE  
NATIONALE  
D'INCLUSION  
FINANCIERE DE  
MADAGASCAR**



**SNIM 2018-2022**





**MOTS DE MADAME LE  
MINISTRE DES FINANCES ET  
DU BUDGET**

Chers acteurs et partenaires de l'inclusion financière à Madagascar,

Madagascar n'est pas en marge des différentes nations en cherchant les meilleurs moyens de réduire la pauvreté. Les expériences des autres pays adaptées à la réalité malagasy et combinées à nos valeurs ont permis de faire évoluer le paysage du système financier. Différentes stratégies ont été mises en œuvre pour permettre un meilleur accès de la population aux services financiers, pour répondre à tous ses besoins, afin d'assurer la croissance économique, dont celle de ses revenus et sa sécurité financière. Nous venons d'achever la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive. Des réalisations ont été faites mais beaucoup restent à faire. Le choix du processus Making Access to Financial Services Possible (MAP) nous a permis de faire une analyse factuelle de la demande à travers l'enquête FINSCOPE et un diagnostic des offres, des canaux de distributions et de l'environnement juridique de services financiers. Vos apports respectifs ont permis d'aboutir à la feuille de route de l'inclusion financière base de la présente stratégie.

Au nom du Gouvernement malagasy et en mon nom personnel, je tiens à exprimer ici ma gratitude envers tous ceux et celles qui ont collaboré à l'élaboration du présent document de Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar, SNIM 2018-2022.

Le processus MAP a été mis en œuvre avec les appuis techniques et financiers de l'United Nations Capital Development Fund (UNCDF), de l'United Nations Development Programme (UNDP), de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), de FinMark Trust, du Centre for Financial Regulation and Inclusion (CENFRI) et de l'Institut National de la Statistique (INSTAT). Vos contributions nous ont été plus qu'importantes, soyez-en remerciés.

Le Trésor Américain, à travers l'Office of Technical Assistance/Banking and Financial Services Team (OTA), a soutenu les efforts du Gouvernement malagasy tout au long de l'élaboration du présent document. Vous nous avez partagé vos expériences et votre savoir-faire. Nous vous en sommes reconnaissants.

Tous les Ministères sectoriels ont apporté leurs contributions en fournissant les données et informations lors de leur consultation par rapport aux éléments de la feuille de route de l'inclusion financière. Votre forte implication témoigne de votre volonté à œuvrer ensemble pour la promotion et le développement de l'inclusion financière à Madagascar, nous vous remercions.

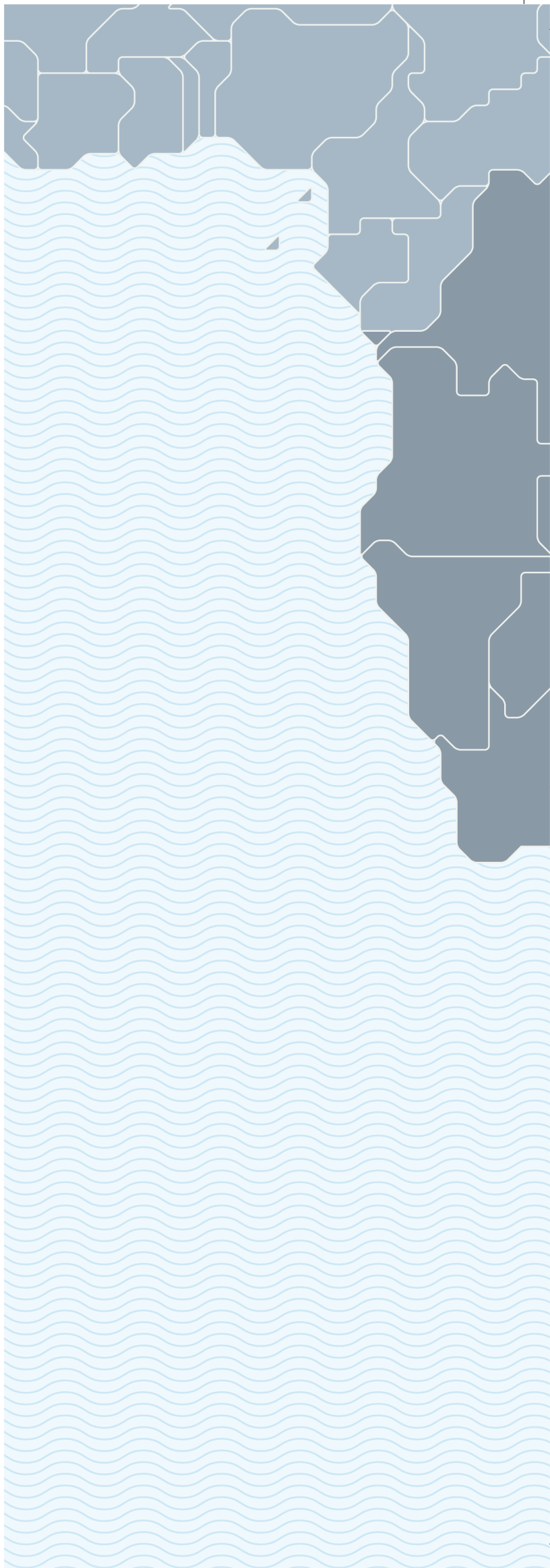
***Enfin, à tous les acteurs, notamment la Banky Foiben'i Madagasikara, le Secrétariat Général de la Commission de Supervision Bancaire et Financière, les institutions financières, les groupements et diverses associations professionnelles, les partenaires techniques et financiers : sans vos apports, le présent document n'aurait jamais vu le jour. J'espère et je souhaite que, vous serez à nos côtés pour la mise en œuvre du plan d'actions de ce document de Stratégie Nationale d'Inclusion Financière dans les cinq prochaines années. Recevez ainsi toute notre entière gratitude.***

***Chers tous,***

***Au nom du Gouvernement malagasy et en mon nom personnel, je souhaite plein succès à la mise en œuvre du présent document et que les impacts escomptés soient à la hauteur de nos attentes. Je vous remercie***

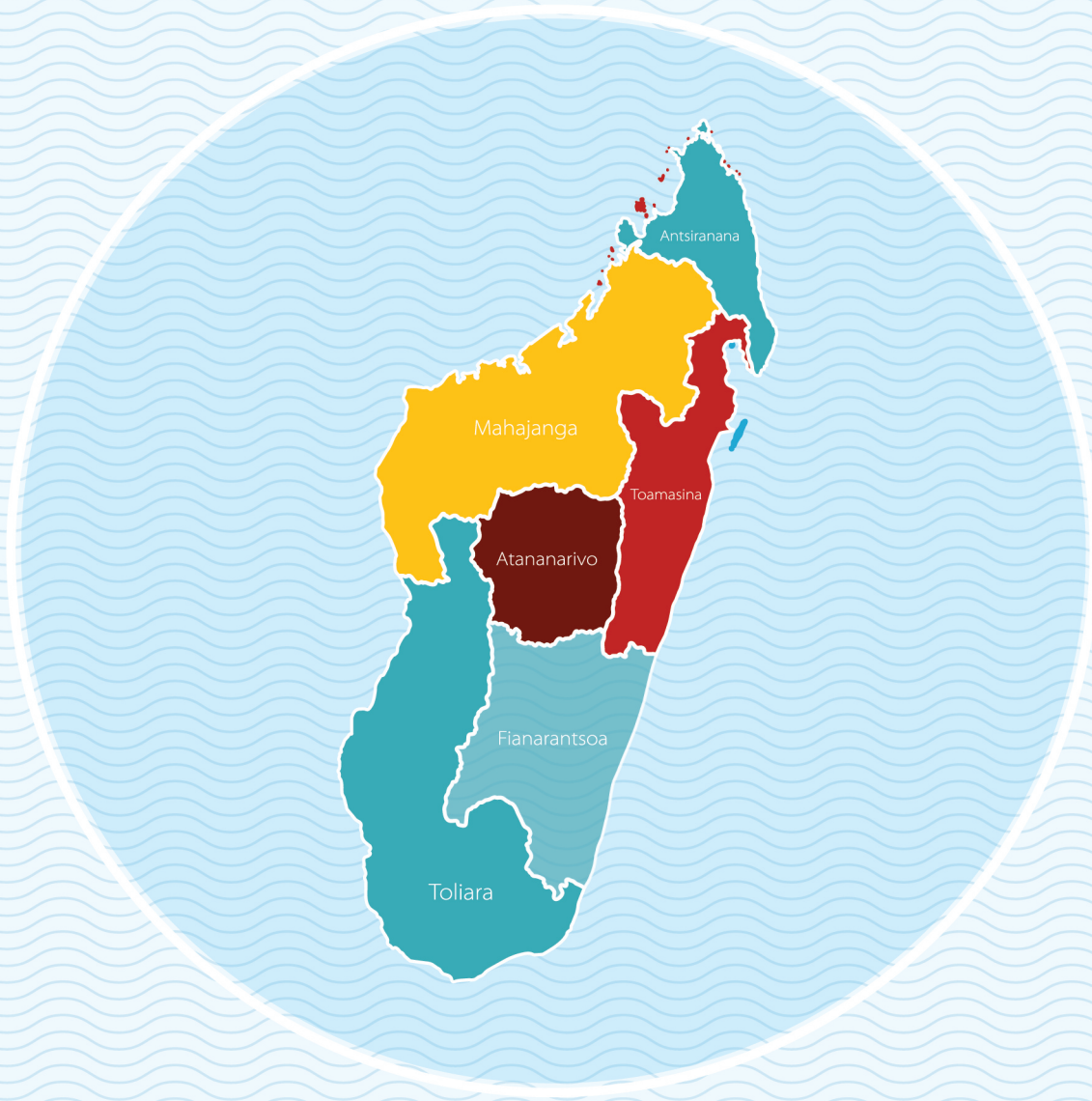
***Vonintsalama Sehenosoa ANDRIAMBOLOLONA  
Ministre des Finances et du Budget***

*A Madagascar, l'inclusion financière joue un rôle particulièrement important dans la lutte contre la pauvreté.*





**Madagascar**



## Sommaire

<b>MOTS DE MADAME LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET</b>	<b>1</b>
<b>ABREVIATIONS ET ACRONYMES</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES</b>	<b>5</b>
<b>1. RESUME EXECUTIF</b>	<b>6</b>
<b>2. INTRODUCTION</b>	<b>8</b>
<b>2.1. Inclusion financière : Pourquoi est-ce important pour un pays comme Madagascar ?</b>	<b>8</b>
<b>2.2. Pourquoi une stratégie nationale?</b>	<b>8</b>
<b>3. CONTEXTE DE LA SNIM</b>	<b>9</b>
<b>3.1. Contexte global</b>	<b>9</b>
<b>3.2. Processus d'élaboration de la SNIM</b>	<b>12</b>
<b>4. SITUATION DE L'INCLUSION FINANCIERE A MADAGASCAR</b>	<b>12</b>
<b>4.1. Paysage du secteur financier malagasy</b>	<b>13</b>
<b>4.2. Environnement socio-économique</b>	<b>13</b>
<b>4.3. Très faible utilisation des services financiers</b>	<b>14</b>
<b>5. PROGRES ACCOMPLIS ET DEFIS A RELEVER</b>	<b>14</b>
<b>5.1. Progrès accomplis dans le cadre de la SNFI 2013-2017</b>	<b>14</b>
<b>5.2. Défis à relever</b>	<b>14</b>
<b>5.3. Opportunités futures</b>	<b>15</b>
<b>6. Vision et objectifs stratégiques</b>	<b>16</b>
<b>6.1. Vision</b>	<b>16</b>
<b>6.2. Objectifs stratégiques</b>	<b>16</b>
<b>7. PRINCIPALES INTERVENTIONS</b>	<b>18</b>
<b>7.1. Axe Stratégique N°1 : Education financière et protection des consommateurs</b>	<b>18</b>
<b>7.2. Axe Stratégique N°2. Accès et utilisation des services financiers</b>	<b>19</b>
<b>7.3. Axe Stratégique N°3. Renforcement des politiques, cadre légal et réglementaire et institutionnel</b>	<b>21</b>
<b>8. MISE EN ŒUVRE DE LA SNIM</b>	<b>23</b>
<b>8.1. Structures de mise en œuvre</b>	<b>23</b>
<b>8.2. Cadre de Suivi-évaluation (S&amp;E)</b>	<b>24</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 1. Plan d'actions de la SNIM</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 2. Cadre de suivi-évaluation de la SNIM – Projet d'indicateurs</b>	<b>32</b>
<b>Annexe 3. Evolution de quelques indicateurs d'inclusion financière entre 2013 et 2017</b>	<b>40</b>

## Liste des Tableaux et Figures

<b>Liste des Tableaux</b>	
Tableau 1. Les axes stratégiques de la SNIM avec les objectifs spécifiques	17
<b>Liste des figures</b>	
Figure 1. Cadre de mise en œuvre de la SNIM	9
Figure 2. Processus d'élaboration de la SNIM	10
Figure 3. Paysage du secteur financier malagasy	12
Figure 4. Paysage d'utilisation de services financiers au sein de la SADC	13
Figure 5. Les axes stratégiques de la SNIM	16
Figure 6. Structures de mise en œuvre de la SNIM	23

## Abréviations et Acronymes

<b>AP</b>	<i>Association Professionnelle</i>	<b>MESUPRES</b>	<i>Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique</i>
<b>APB</b>	<i>Association Professionnelle des Banques</i>	<b>MFB</b>	<i>Ministère des Finances et du Budget</i>
<b>APIMF</b>	<i>Association Professionnelle des Institutions de MicroFinance</i>	<b>MIDSP</b>	<i>Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé</i>
<b>ARC</b>	<i>African Risk Capacity</i>	<b>MPAE</b>	<i>Ministère auprès de la Présidence chargé de l'Agriculture et de l'Élevage</i>
<b>ARTEC</b>	<i>Autorité de Régulation des Technologies de Communication</i>	<b>MPME</b>	<i>Micro, Petites et Moyennes Entreprises</i>
<b>BFM</b>	<i>Banky Foiben'i Madagasikara</i>	<b>PAOMA</b>	<i>PAOsitra MALagasy</i>
<b>BIANCO</b>	<i>Bureau Indépendant Anti-Corruption</i>	<b>PGE</b>	<i>Politique Générale de l'Etat</i>
<b>CEAM</b>	<i>Comité des Entreprises d'Assurance à Madagascar</i>	<b>PND</b>	<i>Plan National de Développement</i>
<b>CEM</b>	<i>Caisse d'Épargne de Madagascar</i>	<b>PST</b>	<i>Prestataire de Service Technique</i>
<b>CENFRI</b>	<i>Centre for Financial Regulation and Inclusion</i>	<b>PTF</b>	<i>Partenaire Technique et Financier</i>
<b>CI</b>	<i>Comité d'Investissement</i>	<b>RPGEM</b>	<i>Réseau des Promoteurs des Groupes d'Épargne à Madagascar</i>
<b>CNaPS</b>	<i>Caisse Nationale de Prévoyance Sociale</i>	<b>SADC</b>	<i>Southern African Development Community</i>
<b>CNFI</b>	<i>Coordination Nationale de la Finance Inclusive</i>	<b>SAMIFIN</b>	<i>Sampan-draharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiam-bola sy Famatsiam-bola ny fampihorohorohana (Service de Renseignements Financiers)</i>
<b>CP</b>	<i>Comité de Pilotage</i>	<b>SNFI</b>	<i>Stratégie Nationale de la Finance Inclusive</i>
<b>CRDA</b>	<i>Commission de Réforme du Droit des Affaires</i>	<b>SNIM</b>	<i>Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar</i>
<b>CSBF</b>	<i>Commission de Supervision Bancaire et Financière</i>	<b>UNCDF</b>	<i>United Nations for Capital Development Fund</i>
<b>DGT</b>	<i>Direction Générale du Trésor</i>	<b>UNDP</b>	<i>United Nations for Development Program</i>
<b>DOF</b>	<i>Direction des Opérations Financières</i>	<b>USD</b>	<i>United States Dollar</i>
<b>EDBM</b>	<i>Economic Development Board of Madagascar</i>		
<b>EME</b>	<i>Etablissement de Monnaie Electronique</i>		
<b>FDA</b>	<i>Fonds de Développement Agricole</i>		
<b>FSF</b>	<i>Fournisseur de Services Financiers</i>		
<b>GAFI</b>	<i>Groupe d'Actions Financières</i>		
<b>GVT</b>	<i>Gouvernement</i>		
<b>IF</b>	<i>Institution Financière</i>		
<b>IMF</b>	<i>Institution de MicroFinance</i>		
<b>IFNB</b>	<i>Institution Financière Non Bancaire</i>		
<b>KYC</b>	<i>Know Your Customer</i>		
<b>MAP</b>	<i>Making Access to financial services Possible</i>		
<b>ME</b>	<i>Monnaie Electronique</i>		
<b>MEETFP</b>	<i>Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle</i>		
<b>MEN</b>	<i>Ministère de l'Education Nationale</i>		

# 1 | Résumé Exécutif

1. Dans le contexte malagasy, l'inclusion financière est définie comme **« l'accès et l'utilisation pour tous les segments de la population malgache de produits et services financiers adaptés et de proximité, dont l'épargne, l'assurance, le paiement et le crédit, offerts par des institutions pérennes »**.
2. A Madagascar, comme dans d'autres pays, le secteur financier joue un rôle particulièrement important dans la mesure où il permet de débloquer les opportunités de croissance en aidant les personnes à faire face aux risques et à être capables de se prendre en charge. Ces impératifs au niveau des ménages se retrouvent au niveau national puisque les services financiers peuvent être un puissant outil politique en matière de résilience, de croissance et de développement pour le pays.
3. Ce document de stratégie permettra d'assurer une coordination efficace et une meilleure synergie des interventions des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers.
4. L'élaboration de ce document de Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (SNIM 2018-2022) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement aux niveaux mondial, régional et national.
5. Une démarche participative et inclusive a été adoptée tout au long du processus de formulation de cette nouvelle Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. En effet, outre la consultation des membres du Comité de Pilotage du Making Access to financial services Possible (MAP), le Ministère des Finances et du Budget (MFB) a procédé à une large consultation des acteurs (les Ministères sectoriels, les institutions financières à travers leurs associations professionnelles, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers) par rapport au projet de feuille de route de l'inclusion financière (plan d'actions de la SNIM).
6. Le secteur bancaire et financier malgache est composé de différentes entités qui peuvent être regroupées en trois niveaux : (i) au niveau macro il y a les organes de régulation et de supervision : le Ministère des Finances et du Budget (MFB) et la Banky Foiben'i Madagasikara (BFM) / Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF), (ii) au niveau méso se situent les différentes associations professionnelles (Association Professionnelle des Banques-APB, Association Professionnelle des Institutions de Microfinance-APIMF, Comité des Entreprises d'Assurances à Madagascar-CEAM et Réseau des Promoteurs des Groupes d'Epargne à Madagascar-RPGEM), les partenaires techniques et financiers avec leurs programmes et projets respectifs et (iii) au niveau micro se dénombrent 11 banques territoriales, 4 établissements financiers, 25 institutions de microfinance, 5 entreprises d'assurance, 2 autres institutions collectrices de dépôts, 3 caisses de pension et d'une dizaine de d'intermédiaires en opérations de banque.
7. Malgré la diversité des institutions financières existantes, le niveau d'inclusion financière dans le pays reste relativement faible et inégalement réparti sur le territoire national. Le faible niveau d'alphabétisation et l'inhabitude d'utilisation des services financiers formels, combinés aux graves contraintes infrastructurelles et à un écosystème de paiement sous-développé, font que les fournisseurs de services financiers formels ont du mal à atteindre la plupart des consommateurs.
8. En effet, la plupart des Malagasy gèrent leur vie financière hors du système financier. Selon les résultats de l'enquête FinScope Consommateur menée en 2016, 29% des adultes sont inclus financièrement, c'est-à-dire ont et/ou utilisent des services financiers formels. En outre 17% bénéficient d'un service financier auprès d'un autre fournisseur formel (comme le mobile money) et 30% des adultes, non inclus formellement, s'engagent dans des services financiers informels.
9. Malgré le contexte post crise qui a prévalu, les initiatives menées dans le cadre de la précédente stratégie nationale SNFI 2013-2017 ont permis de réaliser des progrès significatifs dans différents domaines. Il y a lieu de relever à ce titre une amélioration tangible de l'accès et de l'utilisation des services financiers. Ce résultat a été obtenu grâce à l'effet conjugué de deux facteurs : la densification des points de services des institutions financières d'une part et le développement sans précédent du secteur de la monnaie électronique.
10. Sur le plan légal et réglementaire, les faits les plus marquants ont concerné l'adoption et la promulgation de la loi n°2016-056 sur la monnaie électronique (ME) et



les établissements de monnaie électronique (EME). Il en est de même pour ce qui concerne la nouvelle loi sur la microfinance qui a été adoptée en décembre 2017. Dans la même foulée, il convient aussi de préciser que des dispositions sur la protection des consommateurs ont été déjà introduites dans les lois sur la monnaie électronique et sur la microfinance.

11. Néanmoins, d'importants défis restent à relever pour rehausser l'inclusion financière à Madagascar. Pour atteindre un tel objectif, des efforts devront encore être consentis en matière d'éducation financière, de promotion de l'utilisation des services financiers par différents canaux et l'amélioration continue des dispositions légales et réglementaires régissant l'inclusion financière à Madagascar.
12. Pour les cinq prochaines années, le Gouvernement Malagasy s'engage à améliorer l'accès aux services financiers de la population en augmentant le nombre d'adultes ayant accès aux services financiers formels de 29% en 2016 à 45% en 2022. Afin d'atteindre cet objectif et d'orienter les interventions jugées prioritaires, la présente Stratégie Nationale d'Inclusion Financière comporte les trois axes stratégiques suivants :  
Axe Stratégique 1 : Education financière et protection des consommateurs, Axe Stratégique 2 : Accès et utilisation des services financiers et Axe Stratégique 3 : Renforcement des politiques, cadre légal et réglementaire et institutionnel. Chaque axe stratégique se décline en différents objectifs spécifiques correspondants aux différentes interventions et activités prioritaires.
13. La mise en œuvre de la SNIM impliquera une diversité d'acteurs dont les fonctions sont complémentaires et utiles à l'atteinte des résultats. Ainsi, trois structures de mise en œuvre sont instituées, à savoir : (i) Le Comité de Pilotage de la SNIM, (ii) les Groupes de Travail ; et (iii) le Comité d'Investissement.
14. La CNFI assure la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNIM. Elle assure également le secrétariat du Comité de Pilotage, des Groupes de travail et du Comité d'Investissement.
15. La SNIM sera pourvue d'un cadre de suivi évaluation (S&E) spécifique permettant de mesurer le progrès réalisé ainsi que de communiquer les résultats des interventions menées. La SNIM fera également l'objet d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale lesquelles seront confiées à des consultants indépendants afin d'en garantir l'objectivité.

## 2 Introduction

La conception de cette nouvelle Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (SNIM 2018-2022) témoigne de la volonté commune des acteurs du secteur financier, dont le Gouvernement, le secteur privé et la société civile, à renforcer davantage l'inclusion financière à Madagascar, et ce, avec le soutien technique et financier des différents partenaires et investisseurs.

### 2.1. Inclusion financière : Pourquoi est-ce important pour un pays comme Madagascar ?

Madagascar définit l'inclusion financière comme « l'accès et l'utilisation pour tous les segments de la population malagasy de produits et services financiers adaptés et de proximité, dont l'épargne, l'assurance, le paiement et le crédit, offerts par des institutions pérennes ».

L'inclusion financière constitue un outil privilégié pour l'amélioration du bien-être des ménages et génère un impact positif sur les activités des entreprises contribuant ainsi à la hausse de la production nationale et à la croissance économique. Un système financier efficace peut entraîner de réels impacts au niveau macroéconomique, en mobilisant des épargnes à des fins d'investissements (y compris l'allocation de capitaux pour développer le commerce), en réduisant les coûts de transaction et en augmentant l'efficacité, contribuant ainsi à la création et à la croissance de l'emploi<sup>1</sup>. Au niveau microéconomique, l'inclusion financière peut avoir un impact direct sur le bien-être des ménages en réduisant les coûts de transaction, leur permettant de gérer les risques d'une manière plus efficace, allouant des capitaux à des fins productives et en appuyant l'accumulation de richesses au fil du temps. Les services financiers peuvent également faciliter l'accès aux services essentiels, comme la santé ou l'éducation.

À Madagascar, l'inclusion financière peut jouer un rôle particulièrement important dans la lutte contre la pauvreté. D'après les résultats du diagnostic dans le cadre du MAP, 17% des adultes gagnant moins d'un dollar (1 USD) par jour sont exclus des services financiers formels ou informels, cela indique qu'ils ont manqué un repas, n'ont pas pu envoyer leurs enfants à l'école ni payer leurs soins médicaux au cours de la dernière année ; ce chiffre tombe à 8% s'ils sont inclus financièrement, toutes proportions gardées. Ceci indique que pour les personnes ayant des niveaux de revenus similairement peu élevés, l'inclusion ou l'exclusion financière influe de façon significative sur les risques de détresse financière.

Ainsi, à Madagascar, le secteur financier joue un rôle particulièrement important dans la mesure où il peut aider les personnes à faire face aux risques et à les habiliter à se prendre en charge, débloquent ainsi les opportunités de croissance. Ces impératifs au niveau des ménages se retrouvent au niveau national : les services financiers peuvent être un puissant outil politique en matière de résilience, de croissance et développement pour le pays.

### 2.2. Pourquoi une stratégie nationale?

Ce document de SNIM permettra d'aligner et de prioriser les différentes actions en matière d'inclusion financière à Madagascar autour d'une vision<sup>2</sup> commune et partagée. Il servira ainsi de cadre de référence pour toutes interventions contribuant à la promotion et au développement de l'inclusion financière dans le pays. Ce document de stratégie permettra également d'assurer une coordination efficace et une meilleure synergie des interventions des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers.

***Ce document de stratégie permettra également d'assurer une coordination efficace et une meilleure synergie des interventions des acteurs du secteur public, du secteur privé, de la société civile ainsi que des partenaires techniques et financiers.***

<sup>1</sup> Calderón & Liu (2003), King & Levine (1993), et Levine (1997).

<sup>2</sup> Améliorer l'accès aux services financiers de la population en augmentant le nombre d'adultes ayant accès aux services financiers formels de 29% en 2016 à 45% d'ici 2022.

## 3 Contexte de la SNIM

### 3.1 Contexte Global

L'élaboration de ce document de Stratégie Nationale d'Inclusion Financière de Madagascar (SNIM 2018-2022) s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement aux niveaux mondial, régional et national.



Figure 1. Cadre de mise en œuvre de la SNIM

### 3.2 Processus d'élaboration de la SNIM

Le document de SNIM est le fruit d'un processus participatif coordonné par le Ministère des Finances et du Budget (MFB) à travers la Direction Générale du Trésor/Direction des Opérations Financières (DGT/DOF). Il s'articule autour de trois (03) activités clés avec la contribution active des acteurs impliqués directement et indirectement dans la promotion et le développement de l'inclusion financière à Madagascar.

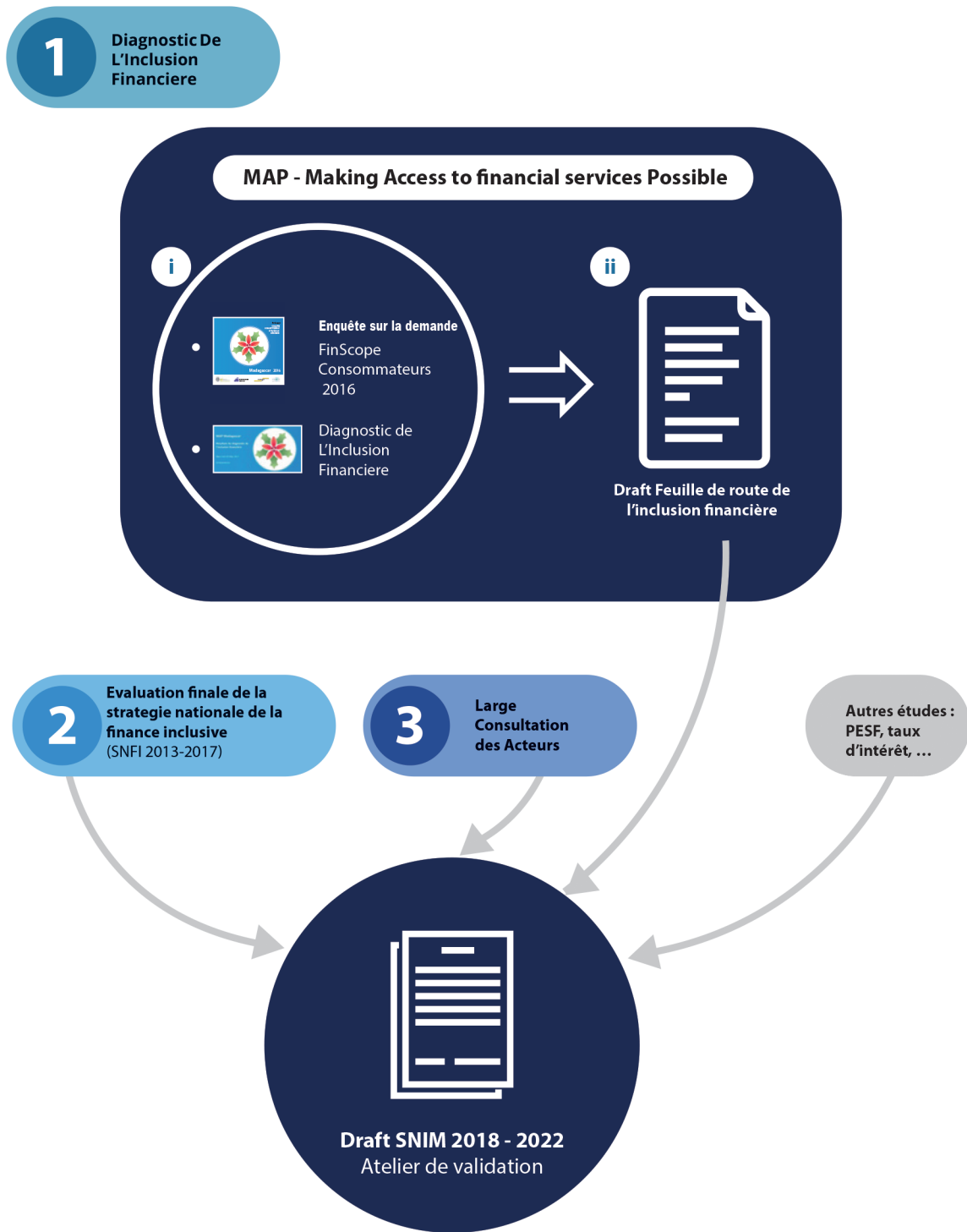


Figure 2. Processus d'élaboration de la SNIM

### **3.2.1. Diagnostic de l'inclusion financière**

Un diagnostic complet et approfondi de l'inclusion financière a été mené dans le cadre du processus MAP dont la mise en œuvre a été approuvée par le Gouvernement malagasy en décembre 2014. Il comprend i) la réalisation d'une enquête nationale sur la demande en services financiers dénommée enquête FinScope Consommateur ainsi que ii) le diagnostic de l'inclusion financière : offres de services financiers, canaux de distribution et réglementation régissant le secteur financier malagasy.

Un premier draft de la feuille de route de l'inclusion financière pour la période 2018 à 2022 a été établi sur la base des résultats de ce diagnostic. A cet effet, les actions prioritaires mises en exergue dans le présent document de stratégie découlent des principales recommandations ressorties à l'issue de ce diagnostic.

### **3.2.2. Evaluation finale de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI 2013-2017)**

L'évaluation finale de la SNFI 2013-2017 a été réalisée par la CNFI. Une collecte de données auprès des principaux acteurs du secteur de la finance inclusive a été effectuée afin d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs fixés, d'évaluer le degré de réalisation des différentes actions prévues et de faire ressortir les forces et les faiblesses de cette stratégie ainsi que celles de sa mise en œuvre.

Les leçons apprises à l'issue de cette évaluation ont servi d'outils importants lors de la conception de cette nouvelle Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

### **3.2.3. Large consultation des acteurs**

Une démarche participative et inclusive a été adoptée tout au long du processus de formulation de cette nouvelle Stratégie Nationale d'Inclusion Financière. En effet, outre la consultation des membres du Comité de Pilotage du MAP, le Ministère des Finances et du Budget a procédé à une large consultation des acteurs (les Ministères sectoriels, les institutions financières à travers leurs associations professionnelles, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers) par rapport au projet de feuille de route de l'inclusion financière (plan d'actions de la SNIM).

Les remarques et recommandations de ces acteurs ont été intégrées dans le présent document de SNIM.

Il convient également de préciser que les résultats des différentes études et recherches réalisées durant ces dernières années, dont entre autres les recommandations du Programme d'Evaluation du Secteur Financier (PESF), l'étude sur les déterminants des taux d'intérêt à Madagascar et analyse des paramètres influençant la fixation des taux, ont servi de cadre de référence pour cette nouvelle Stratégie Nationale d'Inclusion Financière.

## 4 Situation de l'inclusion financière à Madagascar

### 4.1. Paysage du secteur financier malagasy

Les principaux acteurs du secteur bancaire et financier malagasy peuvent être regroupés aux niveaux macro, méso et micro.

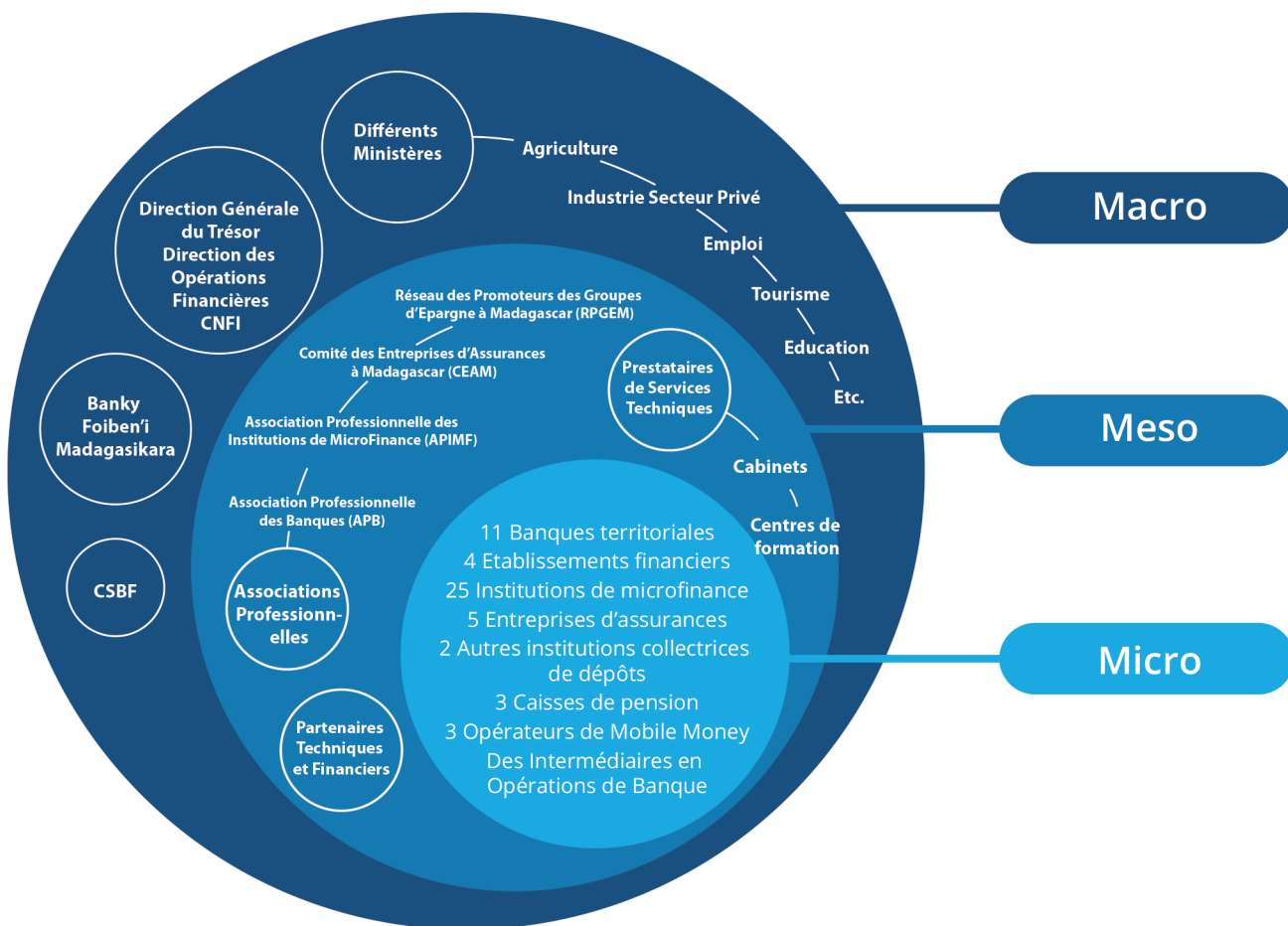


Figure 3. Paysage du secteur financier malagasy

## 4.2. Environnement socio-économique

Les conditions socioéconomiques difficiles font que la majeure partie de la population ont des difficultés à accéder aux services financiers. Le faible niveau d'alphabétisation et l'inhabitude d'utilisation des services financiers formels, combinés aux graves contraintes infrastructurelles et à un écosystème de paiement sous-développé, font que les fournisseurs de services financiers formels ont du mal à atteindre la plupart des consommateurs. Les chocs fréquents, tels que les aléas climatiques, la maladie ainsi que les vols, réduisent davantage leur accessibilité et augmentent le risque de prêter à des consommateurs aussi vulnérables.

Il en résulte que la plupart des Malagasy n'utilisent pas de services financier, soit ils s'adressent à d'autres personnes de leur communauté, soit ils utilisent des dispositifs en dehors du système financier formel pour épargner, emprunter et gérer les risques. Cela signifie que les services financiers ne contribuent pas encore ou très peu à la résilience aux chocs et que les petites entreprises et les entrepreneurs agricoles ne peuvent pas souvent accéder au capital requis pour soutenir la croissance économique.

## 4.3 Très faible utilisation des services financiers

La plupart des Malagasy gèrent leur vie financière hors du système financier. Selon les résultats de l'enquête FinScope Consommateur menée en 2016, 29% des adultes sont inclus financièrement, c'est-à-dire ont et/ou utilisent des services financiers formels. La Figure 4 ci-dessous illustre le paysage d'accès aux services financiers au niveau régional (SADC): 12% des adultes Malagasy ont/utilisent un compte bancaire. En outre 17% ont un service financier auprès d'un autre fournisseur formel (comme le mobile money) et 30% des adultes, non inclus formellement, s'engagent dans des services financiers informels. Ceci place Madagascar au bas du tableau de l'inclusion financière par rapport à ses pairs de la région.

Par ailleurs, selon la dernière enquête Global Findex de la Banque Mondiale (2014), 9% des adultes uniquement détiennent un compte auprès d'une institution financière formelle et/ou d'un mobile money

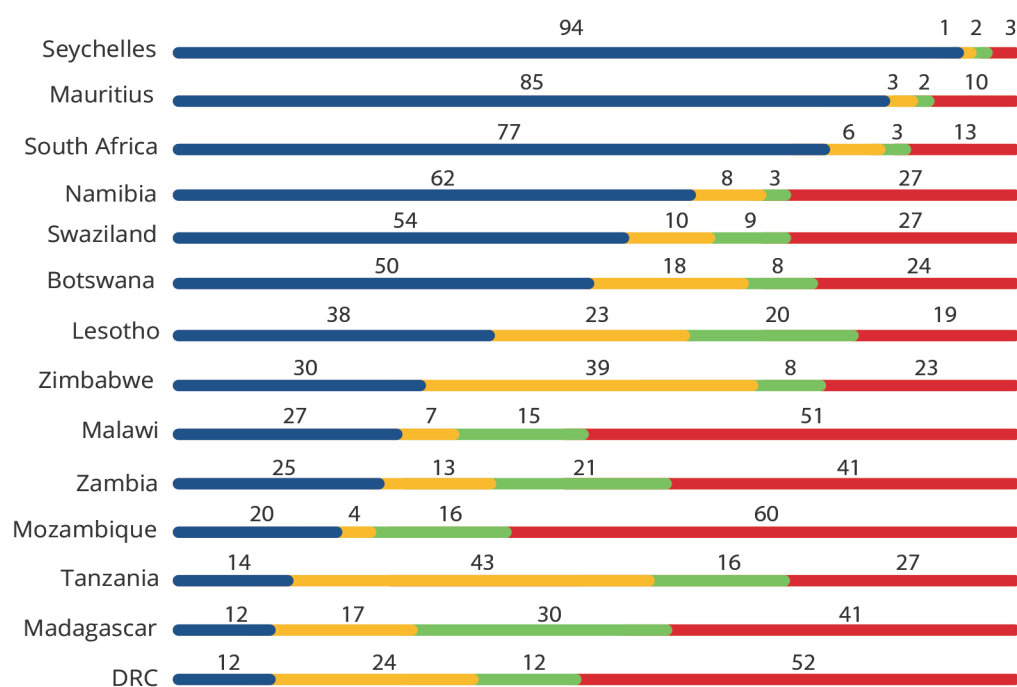


Figure 4. Paysage d'utilisation de services financiers au sein de la SADC

## 5 | Progrès accomplis et défis à relever

### 5.1. Progrès accomplis dans le cadre de la SNFI 2013-2017

#### 5.1.1. Le soutien de la demande de produits et services financiers

Le diagnostic de la demande globale des services financiers a été réalisé par le biais de l'enquête FinScope Consommateur 2016, une grande première pour Madagascar. Par ailleurs, un certain nombre d'initiatives a été mené pour mieux structurer la demande de produits et services financiers notamment à travers la promotion des groupes d'épargne et la réalisation de séances d'éducation financière.

#### 5.1.2. Le développement de l'offre de produits et services financiers

Au niveau national, des améliorations ont été observées en termes d'accès et d'utilisation des services financiers à Madagascar durant ces cinq dernières années (2013-2017) entre autres l'augmentation du nombre des points de services des institutions financières, la hausse considérable du nombre d'agents de distribution de mobile money, l'interopérabilité des services de mobile money et l'augmentation de son taux d'utilisation (Cf. Tableau en annexe). Par ailleurs, durant cette période de mise en œuvre de la SNFI, on a assisté à l'émergence du modèle agent banking développé par les banques conduisant des activités de microfinance, présentant des opportunités réelles pour une meilleure inclusion financière de la population malagasy et des MPME.

#### 5.1.3. La coordination et le plaidoyer de la finance inclusive

Malgré le contexte de sortie de crise durant les premières années de mise en œuvre de la SNFI, les acteurs ont déployé des efforts non négligeables pour une meilleure coordination et un plaidoyer efficace du secteur de la finance inclusive à Madagascar. On peut citer entre autres l'approbation par le Gouvernement, à travers le Ministère des Finances et du Budget, de la mise en œuvre du processus MAP en décembre 2014 ainsi que la mobilisation de fonds auprès des partenaires techniques et financiers pour la promotion et le développement de l'inclusion financière.

### 5.1.4 Le cadre légal, la supervision et l'environnement de la finance inclusive

Des réformes du cadre légal et réglementaire régissant le secteur financier malagasy ont été réalisées durant la période de mise en œuvre de la SNFI. En effet, la loi n°2016-056 sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique a été adoptée et promulguée en février 2017. La nouvelle loi sur la microfinance a été adoptée par le Parlement en décembre 2017.

Par ailleurs, les capacités du Secrétariat Général de la CSBF ont été renforcées à travers l'augmentation de son effectif depuis 2015 et la formation dans le domaine de la supervision des Institutions de MicroFinance en 2015 et 2016

### 5.2. Défis à relever

Malgré les efforts déployés lors de la mise en œuvre de la SNFI, de nombreux défis restent à relever pour accroître de manière significative l'inclusion financière à Madagascar. Sans être exhaustif, ci-après les défis jugés les plus importants pour les 5 prochaines années:

#### 5.2.1 Assurer que tous les Malagasy ont des compétences financières suffisantes afin de mieux utiliser les services financiers disponibles et ont confiance envers le secteur financier

Sans une compréhension des concepts de base en finance, la population, surtout les jeunes, n'est pas bien outillée pour prendre des décisions relatives à leur vie financière. Les individus, les ménages et les MPME qui ont des compétences financières ont la capacité de faire des choix financiers éclairés en matière d'épargne, d'investissement, de crédit, d'assurance, de transferts d'argent et de paiement, surtout face à l'évolution rapide du paysage du secteur financier à Madagascar (mobile banking, paiement électronique, etc.). En outre, la mise en place d'un cadre légal et réglementaire pour la protection des consommateurs des services financiers et l'application effective des dispositions y afférentes constituent un défi majeur pour une meilleure inclusion financière de l'ensemble de la population malagasy.



### **5.2.2. Promouvoir un accès élargi et une meilleure utilisation de services financiers**

Il s'agit de permettre aux Institutions Financières de tirer profit de la nouvelle technologie afin de concevoir et de fournir des services financiers adaptés aux besoins réels de la population, surtout pour les femmes, les jeunes, la population rurale et les MPME. Par ailleurs, l'accès au financement des MPME, en particulier celles opérant dans le secteur agricole et dans les autres secteurs/filières porteurs, constitue également un défi majeur de l'inclusion financière pour les cinq prochaines années. .

### **5.2.3. Assurer le renforcement des politiques, cadre légal et réglementaire et institutionnel**

Les enjeux d'un cadre politique, stratégique, légal et réglementaire favorable à l'inclusion financière ne sont plus à démontrer. Aussi, l'amélioration continue de la réglementation régissant l'inclusion financière à Madagascar sera poursuivie dans les prochaines années notamment à travers l'application effective de la loi n°2016-056 sur la monnaie électronique et les établissements de monnaie électronique, la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la microfinance, la mise en place d'une nouvelle loi bancaire et le renforcement et l'application effective des dispositions sur la protection des clients.

Par ailleurs, la mise en place d'un système de suivi-évaluation performant et efficace, notamment la disponibilité d'une base de données fiable et à jour sur l'inclusion financière, s'avère une des priorités de la SNIM. Elle permettra non seulement de mesurer les progrès accomplis par le pays en matière d'inclusion financière mais surtout d'assurer un meilleur pilotage de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIM.

## **5.3 Opportunités futures**

Le Gouvernement fait de l'inclusion financière l'un des outils clés dans la promotion d'une croissance économique forte et inclusive à Madagascar. Ses efforts pour soutenir une meilleure inclusion financière dans le pays seront renforcés pour les prochaines années.

En outre, les différents partenaires techniques et financiers (bilatéraux, régionaux et multilatéraux) ont confirmé leur intention de poursuivre et de renforcer leur soutien en faveur de l'inclusion financière à Madagascar, en particulier pour le financement de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIM.

Du côté des fournisseurs de services financiers, le recours à l'utilisation des nouvelles technologies, notamment le renforcement des différentes initiatives déjà en cours en matière de FinTech, s'avère une réelle opportunité pour l'accroissement de l'accès et de l'utilisation des services financiers à Madagascar.

## 6 | Vision et objectifs stratégiques

### 6.1 Vision

*Améliorer l'accès aux services financiers de la population malagasy en augmentant le nombre d'adultes ayant accès aux services financiers formels de 29% en 2016 à 45% d'ici 2022.*

### 6.2. Objectifs stratégiques

La SNIM est composée de trois axes stratégiques. Ces axes ont été construits à partir des cinq piliers identifiés dans le cadre de la feuille de route de l'inclusion financière. Des objectifs spécifiques sont rattachés à chaque axe stratégique.



Figure 5. Les axes stratégiques de la SNIM

<b>AXE STRATEGIQUE</b> <b>N°1</b> <b>Education financière et protection des consommateurs</b>	<b>AXE STRATEGIQUE</b> <b>N°2</b> <b>Accès et utilisation des services financiers</b>	<b>AXE STRATEGIQUE</b> <b>N°3</b> <b>Renforcement des politiques, cadre légal et réglementaire et institutionnel</b>
<b>Objectif spécifique 1 :</b> Amélioration de l'éducation financière de toutes les catégories de la population pour une meilleure inclusion financière	<b>Objectif spécifique 1 :</b> Mobilisation de l'Épargne pour faire face aux chocs et constituer un capital productif	<b>Objectif spécifique 1 :</b> Etablissement d'un environnement propice à l'inclusion financière
<b>Objectif spécifique 2 :</b> Campagne d'information et de communication pour promouvoir l'inclusion financière	<b>Objectif spécifique 2 ::</b> Développement des opportunités d'assurance de niche pour la résilience et la productivité	<b>Objectif spécifique 2 :</b> Renforcement de la capacité institutionnelle de la CNFI et de la CSBF
<b>Objectif spécifique 3 :</b> Protection des consommateurs de services financiers pour instaurer un climat de confiance entre la population et les fournisseurs	<b>Objectif spécifique 3</b> Optimisation du paiement pour la résilience et le commerce	<b>Objectif spécifique 3 :</b> Instauration d'un climat de confiance entre les fournisseurs de services financiers et le système judiciaire
	<b>Objectif spécifique 4 :</b> Offre de crédits ciblés pour élargir les opportunités économiques	

Tableau 1. Les axes stratégiques de la SNIM avec les objectifs spécifiques

## 7 Principales interventions

### 7.1. Axe Stratégique N°1 : Education financière et protection des consommateurs

**Objectif stratégique : Promotion de l'inclusion financière à travers des actions de communication, d'éducation financière et de protection des consommateurs de services financiers**

L'éducation financière de la population constitue la base fondamentale d'une meilleure inclusion financière car elle enseigne les bons comportements à avoir aussi bien face à la multitude des offres de services financiers qu'envers la gestion quotidienne de son argent. Avec une réglementation sur la protection des consommateurs adaptée au contexte malagasy, appuyée par des actions de communication ciblées pour chaque catégorie de population, l'inclusion financière à Madagascar répondra aux objectifs escomptés.

**Objectif spécifique 1. Amélioration de l'éducation financière de toutes les catégories de la population pour une meilleure inclusion financière**

- **Elaborer un document cadre ou stratégique d'éducation financière**

L'éducation financière constitue la base même de l'inclusion financière et pour une meilleure coordination des actions d'éducation financière, l'élaboration d'un document cadre ou stratégique en la matière est primordiale. Mais préalablement, un diagnostic approfondi du secteur de l'inclusion financière par rapport à l'éducation financière sera réalisé. L'élaboration de ce document aboutira au plan d'actions à mettre en œuvre pour les quatre ou cinq prochaines années.

- **Renforcer l'éducation financière de la population**

Les initiatives en matière d'éducation financière entamées dans le cadre de la mise en œuvre de la précédente stratégie vont être renforcées. Plus particulièrement, l'insertion de l'éducation financière dans le cursus éducatif permettra de cibler et d'inclure financièrement les enfants et les jeunes dès leur plus jeune âge. Des actions d'éducation financière ciblées sur les produits financiers seront également entreprises (finances numériques, assurances, ...)

**Objectif spécifique 2. Campagne d'information et de communication pour promouvoir l'inclusion financière**

- **Promouvoir l'inclusion financière à travers des actions de communication**

Outre les rapports périodiques à publier sur l'inclusion financière à Madagascar, d'autres outils et supports de communication vont être diffusés (magazine, mailing, publiereportages,...). La participation du secteur dans divers événements et manifestations autour du secteur financier est encouragée. La mise en ligne du site web de l'inclusion financière à Madagascar est un support très efficace pour faire connaître le secteur aussi bien au niveau local qu'international.

**Objectif spécifique 3. Protection des consommateurs de services financiers pour instaurer un climat de confiance entre la population et les fournisseurs**

- **Elaborer un document cadre ou stratégique en matière de protection des consommateurs.**

La loi sur la protection des consommateurs de manière globale existe déjà, par contre les dispositions concernant la protection des consommateurs des services financiers sont énoncées dans la nouvelle loi sur la microfinance. En attendant l'élaboration et l'adoption d'une nouvelle loi spécifique à la protection des consommateurs de services financiers, l'élaboration d'un document cadre ou stratégique y afférent est nécessaire.

- **Rendre effective la protection des consommateurs de services financiers**

Une entité « médiateur de litige » sera mise en place pour servir d'interlocuteur entre les consommateurs et les fournisseurs de services financiers en cas de litige. Cette entité pourrait être logée au niveau de la Banky Foiben'i Madagasikara comme c'est le cas dans la plupart des autres pays. En attendant l'effectivité de cette mesure, le Ministère des Finances et du Budget pourrait proposer une structure provisoire.

- **L'amélioration de la transparence financière notamment en matière de tarification**

Des mesures et actions concrètes d'application des dispositions réglementaires en matière d'affichage des tarifications appliquées par les institutions financières seront entreprises.

## 7.2 Axe Stratégique N°2. Accès et utilisation des services financiers

**Objectif stratégique : Accès élargi et meilleure utilisation d'une large gamme de services financiers adaptés aux besoins de toutes les catégories de la population**

L'objectif du deuxième axe stratégique est d'élargir l'accès et l'utilisation des services financiers. Il s'agira donc de développer l'offre de services financiers de manière à l'adapter à la demande. Dans cette perspective, les principaux produits et services financiers identifiés pour rehausser le niveau d'inclusion financière à Madagascar sont au nombre de quatre : l'épargne, le paiement, l'assurance et le crédit.

### EPARGNE

**Objectif spécifique 1. Mobilisation de l'Épargne pour faire face aux chocs et constituer un capital productif**

La mobilisation de l'épargne des ménages malagasy et sa canalisation dans le circuit financier formel permet d'accumuler du capital pour financer la croissance et le développement d'une part, et de garantir la sécurité dans un contexte d'insécurité accentuée d'autre part.

Pour atteindre un tel objectif, les interventions prioritaires identifiées à ce titre concernent le développement de produits d'épargne innovants et le suivi rapproché des groupes d'épargne opérant en marge du secteur financier. Au final, il s'agit de favoriser l'intégration de ces derniers dans le secteur financier formel.

- **Assurer un meilleur suivi des groupes d'épargne**

Les groupes d'épargne ont pour rôle de répondre aux besoins de la population malagasy qui vit essentiellement en milieu rural et qui n'a pas accès aux services financiers formels pour diverses raisons. L'objectif à travers cette intervention est d'assurer un meilleur suivi de ces groupes d'épargne, qui comptent actuellement près de 300 000 membres<sup>3</sup>, en tant que structures associatives non sujettes à la supervision de la CSBF. Il s'agira de recenser et d'identifier les groupes d'épargne existants et leurs promoteurs via le réseau des promoteurs RPGEM, d'appuyer le réseau de promoteurs dans la mise en place des codes de déontologie et des normes de conduites (règles de plafonnement, identification) et d'authentification, et de renforcer les capacités des groupes d'épargne.

Source MAP Madagascar p.16

### ASSURANCE

**Objectif spécifique 2. Développement des opportunités d'assurance de niche pour la résilience et la productivité**

- **Concevoir des produits flexibles, transparents, sécurisés, et abordables répondant aux besoins du client**

La plupart de la clientèle à faible revenu est exclue de l'assurance dite classique. Cette clientèle vulnérable dont les principales activités se trouvent dans le secteur agricole et le secteur informel est la plus exposée aux risques. C'est pourquoi, il est indispensable de promouvoir des produits d'assurance innovants et abordables répondant aux besoins de ce type de clientèle à travers la promotion de la micro assurance. Dans ce cadre, la mise en place d'une micro assurance agricole indiciaire pourrait être envisagée comme une solution pour faire face aux risques agricoles. Pour cela, il est nécessaire de faire une large sensibilisation sur le produit et de réaliser au préalable une étude de faisabilité en choisissant trois filières agricoles pilotes selon les régions climatiques de Madagascar (pluvieuse, semi-désertique et désertique). Les agriculteurs, les groupements des petits exploitants agricoles, les associations ou bien les conditionneurs agricoles en seront les principaux bénéficiaires.

- **Renforcer les capacités spécifiques à l'assurance**

Le renforcement des capacités spécifiques à l'assurance est une condition nécessaire au développement du marché de l'assurance. Des initiatives à la création d'un centre de formation spécialisé aux métiers d'assurance, d'une part, et à l'apprentissage par les pairs, d'autre part, seront à encourager. La collaboration des universités et de la communauté mondiale pour élaborer et mettre en place des stratégies de développement adaptées et efficaces est ainsi requise. Par ailleurs, le renforcement de la coopération transversale entre les différents Ministères ainsi que l'appui technique aux Ministères chargés des Finances, de la Force Armée et de l'Agriculture s'avèrent nécessaires afin de renforcer les capacités nécessaires à la gestion des risques climatiques et agricoles.

- **Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'African Risk Capacity (ARC)**

L'accélération inquiétante du rythme du changement climatique mondial fait de Madagascar un des pays

les plus vulnérables aux chocs climatiques. A cet effet, Madagascar a adhéré au Traité instituant l'African Risk Capacity (ARC) qui est une institution spécialisée de l'Union Africaine pour aider les Etats membres à améliorer leurs capacités en vue de mieux planifier, de mieux se préparer et de mieux répondre à des événements météorologiques extrêmes et à des catastrophes naturelles. Pour bénéficier pleinement des avantages offerts par l'ARC, il est indispensable de consacrer des ressources à la gestion des risques climatiques et agricoles ainsi que de mobiliser des fonds nécessaires pour la souscription d'assurance auprès de l'ARC. La mise en place, à l'avance, d'un plan de contingence sur un horizon pluriannuel s'avère nécessaire. Dans ce cadre, il est indispensable d'élargir les acteurs chargés d'établir ce plan de contingence afin de profiter de toutes les compétences existantes et de mieux aborder les différents risques identifiés en ne se limitant pas aux institutions déjà en place.

## PAIEMENT

### Objectif spécifique 3. Optimisation du paiement pour la résilience et le commerce

- **Développer un écosystème de paiement approprié et interopérable**

L'accès des populations cibles aux services de paiement numérique ne peut se faire durablement sans un dispositif de commutation ou switch national opérationnel, rentable, pouvant véhiculer des identités biométriques et assurant l'interopérabilité entre les infrastructures des différents prestataires de services financiers. Un écosystème de paiement approprié consiste également à faciliter les procédures de compensation et de règlement entre IMF.

- **Prendre des mesures appropriées pour réduire les coûts liés à la gestion de liquidité**

Il est indispensable de réduire les coûts liés à la gestion de liquidité en incitant l'adoption de la monnaie électronique par les consommateurs à travers la numérisation des différents paiements ; l'utilisation de convoyeur de fonds pour réduire le coût de transport de fonds ; et développement de l'utilisation des banques commerciales pour servir d'agences de la Banque Centrale dans les zones où il n'y a pas de succursales.

- **Développer le potentiel des services de mobile money**

Le développement du potentiel des services de mobile money permet de faciliter la modernisation des systèmes de paiement mobile et l'augmentation des volumes pour garantir leur pérennité. Les services de mobile money peuvent être optimisés en améliorant la gestion de liquidité des agents afin d'assurer un accès fiable des clients aux fonds, et aux agents des modèles commerciaux viables. L'extension du rôle de super-agent permet de résoudre les problèmes de gestion de liquidité rencontrés par les agents dans les zones enclavées, à condition que l'Etat assure leur sécurité physique.

- **Etendre les points d'accès aux services financiers**

L'extension des points d'accès aux services financiers est indispensable dans la mesure où elle contribue à la réduction des coûts élevés de distribution. Les initiatives d'ouverture de nouveaux points d'accès seront à encourager. Par ailleurs, les réseaux de distribution des IMF, de la poste et de la CEM devront être optimisés pour étendre le paiement, surtout en milieu rural.

## CREDIT

### Objectif spécifique 4. Offre de crédits ciblés pour élargir les opportunités économiques

Les interventions prioritaires identifiées pour élargir l'accès au crédit touchent différents domaines. Il s'agira principalement de :

- **Améliorer les informations sur le crédit pour réduire le coût et le risque lié au prêt.** L'amélioration des informations sur le crédit consistera à assurer un partage en continue des informations disponibles entre les deux centrales de risque existantes. L'accès des fournisseurs de services financiers à ces informations leur permettra d'obtenir une image plus complète du client et par conséquent de réduire le délai de traitement des demandes, et de mieux appréhender le risque sur le crédit. L'amélioration souhaitée vise également la mise en place d'un registre de titre de propriété et la facilitation de l'accès à ce registre pour les clients souhaitant consentir leurs titres de propriété en garantie des crédits sollicités
- **Renforcer et adapter les systèmes d'information des IMF aux nouvelles technologies**  
Disposer d'un système d'information approprié, performant et répondant aux nouvelles normes

technologiques permettra aux IMF de sécuriser les données, de les partager et de les mettre à l'échelle selon la spécificité de chaque segment de clientèle visée notamment en ce qui concerne les crédits agricoles et les crédits aux MPME.

- **Renforcer la capacité des IMF à améliorer la qualité du portefeuille**  
L'amélioration de la qualité du portefeuille portera en premier lieu sur la nécessité de disposer des informations financières fiables et à jour pour l'accès au crédit. Elle concernera en second lieu une meilleure gestion de la trésorerie pour réduire les coûts liés à la manipulation de l'espèce et de transport de fonds notamment dans les zones rurales. En troisième lieu, il faudra tenir compte de l'importance de la transparence et de la gouvernance afin de favoriser en amont l'accès aux capitaux abordables.
- **Etudier les modèles alternatifs de notation de crédit.**  
Afin de réduire la dépendance aux garanties de crédit, les institutions financières auront besoin d'appuis techniques et financiers pour développer des modèles alternatifs de notation de crédit. L'adoption de nouvelles méthodes dans l'estimation des risques en matière de crédit réduira la dépendance aux garanties, et de fait, permettra d'atteindre un nombre plus large d'emprunteurs potentiels.
- **Rechercher de nouvelles sources de financement pour les IMF.**  
La recherche et la mise en place de nouvelles lignes de financement/refinancement à coût abordable, le développement de mécanisme de partage de risques renforceront l'inclusion financière. La baisse des coûts d'accès au crédit engendré élargira le nombre d'inclus dans le secteur financier formel. D'autre part, pour les IMF, après une étude de faisabilité, une ligne de refinancement dédié sera mise en place afin de pallier le manque de ressources constaté pour les IMF.
- **Améliorer l'accès aux financements des micros entreprises et des entrepreneurs agricoles.**  
Pour faciliter l'accès des micros entreprises et des entrepreneurs agricoles aux financements, la mise en place d'un fonds de garantie pour les start-up devra être envisagée. Cette mesure facilitera la création d'emploi dans les zones rurales et contribuera à réduire l'exode rural.

### 7.3. Axe Stratégique N°3. Renforcement des politiques, cadre légal et réglementaire et institutionnel

*Objectif stratégique : Le cadre institutionnel, légal et réglementaire est renforcé.*

L'objectif du troisième axe stratégique est de renforcer le cadre politique, institutionnel, légal et réglementaire de l'inclusion financière. Une réglementation solide et à jour instaure un environnement de confiance entre les fournisseurs et les consommateurs de services financiers et le pouvoir judiciaire. Le développement de l'inclusion financière doit être garanti par l'Etat. Telle garantie doit passer par un nécessaire repositionnement institutionnel de la CNFI au sein de la Direction Générale du Trésor.

*Objectif spécifique 1 : Amélioration de l'environnement de l'inclusion financière*

- **Elaborer et mettre en œuvre une politique d'inclusion financière.**

Les activités prioritaires à mener concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'inclusion financière nécessitent la connaissance en temps réel des données relatives au secteur financier. Il s'agira donc de s'informer sur les besoins des consommateurs ainsi que sur les offres de services financiers déjà existants afin de procéder aux ajustements éventuels dans la mise à jour de cette politique d'inclusion financière ainsi que de sa mise en œuvre. Pour ce faire, il importe de mener régulièrement les enquêtes FINSCOPE tous les deux ans ainsi que des études d'impact des offres de services financiers sur la qualité de la vie des usagers.

Il s'agira aussi de mener un plaidoyer auprès des décideurs politiques pour la création d'un environnement des affaires favorable à l'inclusion financière.

- **Améliorer la réglementation pour une meilleure inclusion financière.**

L'objectif visé à travers cette intervention sera de combler les lacunes juridiques et la supervision des domaines clés et pertinents de l'inclusion financière. Ainsi, les activités prioritaires identifiées à ce titre porteront sur les aspects suivants :

- l'amélioration de la réglementation concernant le système de paiement, le crédit à la consommation, la

monnaie électronique et la protection de l'épargne,

- l'appui technique à la CSBF afin d'assurer l'élaboration de textes légaux relatifs à l'inclusion financière ainsi que le suivi du respect des textes,
- l'élaboration d'un cadre juridique règlementant les institutions financières non bancaires (IFNB)
- la refonte et l'application de la loi sur l'usure
- la mise en œuvre des recommandations du GAFI de 2012.

L'élaboration d'un cadre légal et réglementaire spécifique pour le métier d'agents ou correspondants bancaires vise à permettre la distribution alternative des services financiers, afin i) d'améliorer la gestion des liquidités pour les agents de distribution de monnaie électronique et ii) d'assurer un accès fiable aux fonds pour les clients et des modèles commerciaux viables pour les agents.

**Objectif spécifique 2 : Renforcement de capacité institutionnelle de la CNFI et de la CSBF**

- **Renforcer le mandat des institutions clés en charge de l'inclusion financière (CSBF, CNFI, SIF ...)**

Plusieurs acteurs interviendront dans la mise en œuvre de la stratégie sur l'inclusion financière. En tant qu'entité de coordination, la CNFI se retrouvera en relation avec différentes catégories d'acteurs. Aussi, afin de faciliter les échanges dans le cadre de ses activités de coordination, **le repositionnement institutionnel de la CNFI pour devenir une Direction au sein du Ministère des Finances et du Budget/Direction Générale du Trésor sera une étape cruciale dans l'atteinte des objectifs fixés par la SNIM.** Dans cette optique, il s'avère également nécessaire de procéder au renforcement de la capacité institutionnelle de la CNFI, notamment en matière technique, financière et humaine afin de permettre à cette entité de relever les différents défis avancés dans la mise en œuvre de la politique sur l'inclusion financière.

**Objectif spécifique 3 : Instauration d'un climat de confiance entre les fournisseurs de services financiers et le système judiciaire**

- **Améliorer le système de règlement des différends au niveau des tribunaux sur l'exécution des contrats.**

L'objectif visé à travers cette intervention est d'améliorer le système de règlement des différends au niveau des tribunaux sur l'exécution des contrats afin d'accroître la confiance. Pour ce faire, trois activités ont été identifiées :

- la favorisation de la médiation sur les questions de protection des consommateurs
- la sensibilisation et le renforcement des capacités des magistrats sur les questions bancaires et financières
- le renforcement des capacités du BIANCO sur la détection et la gestion de la corruption dans le secteur bancaire et financier.

- **Améliorer l'accès et s'assurer de la fiabilité des informations sur les individus et leurs patrimoines (titre de propriété, registre de sûreté et de nantissement, ...)**

Cette intervention a pour objectif de faciliter l'accès aux services financiers en permettant aux clients de satisfaire aux exigences du KYC en apportant toutes les informations sur les individus et leurs patrimoines. L'activité prioritaire consistera à proposer des mesures visant à améliorer l'accès et s'assurer de la fiabilité des informations sur les individus et leurs patrimoines.



## 8 Mise en œuvre de la SNIM

### 8.1. Structures de mise en œuvre

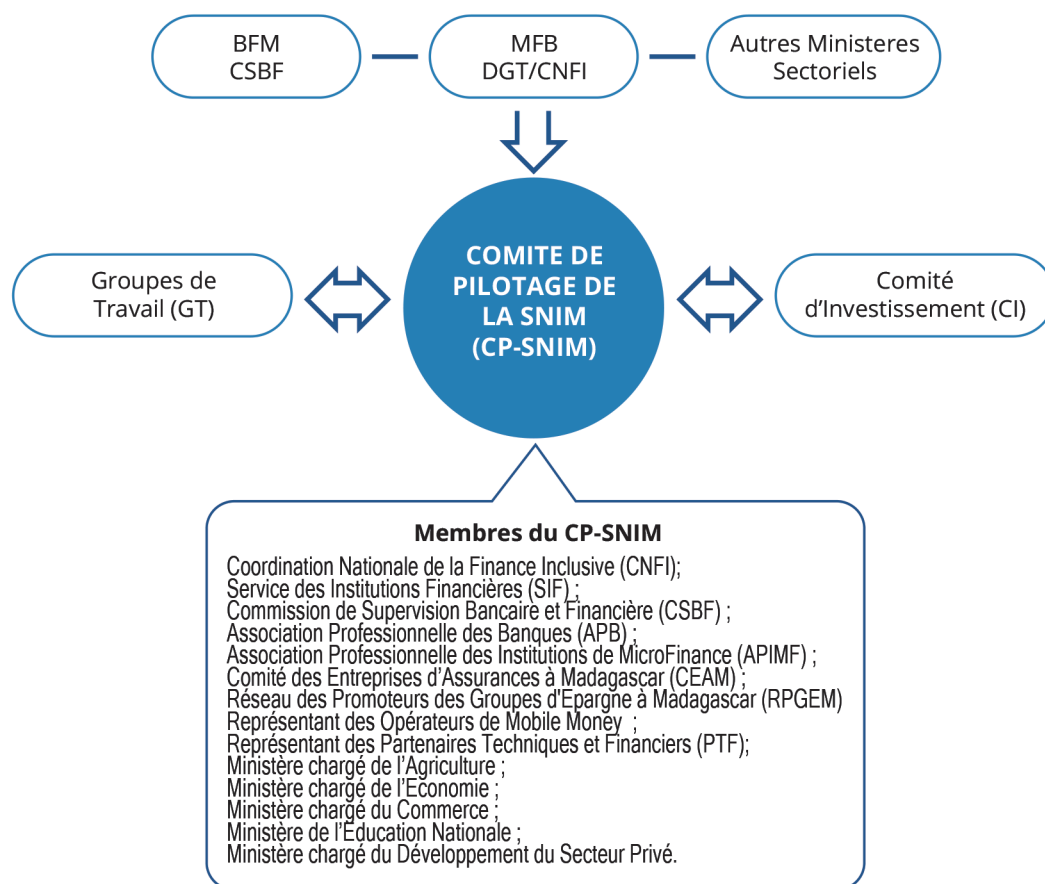


Figure 6. Structures de mise en œuvre de la SNIM

BFM : Banky Foiben'i Madagasikara  
 CSBF : Commission de Supervision Bancaire et Financière  
 MFB : Ministère des Finances et du Budget  
 DGT : Direction Générale du Trésor  
 CNFI : Coordination Nationale de la Finance Inclusive

Le Ministère des Finances et du Budget assure la tutelle du secteur de l'inclusion financière. A ce titre, il collabore étroitement avec la Banky Foiben'i Madagasikara et les autres Ministères Sectoriels

La mise en œuvre de la SNIM impliquera une diversité d'acteurs dont les fonctions sont complémentaires et utiles à l'atteinte des résultats. Le principal Organe de mise en œuvre de la SNIM est le Comité de Pilotage appuyé par les Groupes de Travail et le Comité d'Investissement.

La CNFI assure la coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNIM. Elle assure également le secrétariat du Comité de Pilotage, des Groupes de travail et du Comité d'Investissement.

#### 8.1.1. Le Comité de Pilotage de la SNIM

Le Comité de Pilotage est responsable de la mise en œuvre de la SNIM. Le Comité de Pilotage est présidé par Le Ministre Chargé des Finances ou son Représentant.

Il a pour mandat de :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la SNIM ;
- Proposer des orientations stratégiques et des éventuels ajustements de la SNIM.

Toutefois, tout changement à apporter à la SNIM doit obtenir la validation des acteurs lors de son évaluation à mi-parcours.

Le Comité de Pilotage est composé par les représentants de:

- Ministère en charge des Finances, représenté par les entités en charge de l'Inclusion Financière;
- Ministère en charge de l'Agriculture;
- Ministère en charge de l'Economie;
- Ministère en charge du Commerce;
- Ministère en charge de l'Education Nationale;
- Ministère en charge du Développement du Secteur Privé ;
- Banky Foiben'i Madagasikara, représentée par le Secrétariat Général de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF);
- Association Professionnelle des Banques (APB) ;
- Association Professionnelle des Institutions de Microfinance (APIMF);
- Comité des Entreprises d'Assurance à Madagascar (CEAM);
- Réseau des Promoteurs de Groupe d'Epargne à Madagascar (RPGEM);
- Association Professionnelle des Etablissements de Monnaie Electronique ;
- Partenaires Techniques et Financiers.

L'organisation générale et le fonctionnement du Comité de Pilotage de la SNIM seront déterminés et fixés par décret.

### 8.1.2. Les Groupes de Travail (GT)

Les groupes de travail sont des organes de concertation techniques créés pour analyser et discuter de la manière dont les actions prévues par la SNIM seront mises en œuvre. Ils sont tenus d'examiner les interventions prioritaires envisagées dans chaque axe stratégique de la SNIM, d'identifier les obstacles de toute nature susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs de la SNIM et de proposer des solutions adéquates y afférentes. Les groupes de travail seront également sollicités pour toutes réflexions relatives à l'inclusion financière à Madagascar.

Les groupes de travail seront institués soit à la demande du Comité de Pilotage de la SNIM, soit à la demande de la CNFI, en cas de besoin et suivant les priorités préconisées par le plan d'actions de la SNIM.

### 8.1.3. Le Comité d'Investissement (CI)

Le Comité d'Investissement a été institué afin d'harmoniser les interventions des différents partenaires techniques et financiers. Il est considéré comme un mécanisme d'approbation pour le financement des institutions financières afin d'éviter les dédoublements de financement et d'assurer une meilleure allocation des ressources. Ce mécanisme permet également d'assurer un meilleur suivi des investissements et de garantir la transparence dans la contribution au développement de l'inclusion financière.

Le CI a pour mandat de :

- prendre connaissance des investissements que les ailleurs de fonds s'appêtent à effectuer auprès des institutions financières ; et
- donner des avis sur la pertinence de ces investissements en tenant compte de toutes les interventions des différents projets et programmes.

## 8.2. Cadre de Suivi-évaluation (S&E)

La réussite de la mise en œuvre dépend en partie de la capacité à mesurer l'avancement ainsi qu'à communiquer les résultats des interventions. Le cadre de S&E permettra de montrer et de mettre en exergue les réalisations par rapport à la SNIM.

### 8.2.1. Indicateurs clés à utiliser

La liste des indicateurs clés à utiliser dans le cadre du suivi-évaluation de la SNIM se trouve en annexe. Elle a été établie sur la base de meilleures pratiques au niveau international, s'avère conforme aux normes et standards internationaux et est cohérente avec le cadre de suivi-évaluation de l'inclusion financière adopté au niveau de la région SADC.

### 8.2.2. Rapport de suivi des progrès

Globalement, les progrès seront mesurés au moyen de rapports annuels de suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIM comprenant une analyse du degré de réalisation des objectifs et de l'état d'avancement des différentes activités prévues dans le plan d'actions de la SNIM.

La CNFI effectuera un suivi de la mise en œuvre du plan d'actions de la SNIM et rendra compte auprès du Comité de Pilotage sur une base semestrielle. Il s'agit de lui fournir des rapports sur la situation du secteur, sur le niveau de réalisation de la SNIM et de la participation des PTF à sa réalisation en termes d'activités et financiers et de proposer des priorités annuelles d'intervention pour les acteurs.

Elle assurera également le suivi de la mise en œuvre des initiatives clés formulées au niveau de chaque groupe de travail sur une base semestrielle.

Des consultants indépendants seront recrutés et mandatés pour mener à bien l'évaluation à mi-parcours ainsi que l'évaluation finale de la SNIM, et ce, afin de préserver l'indépendance et l'objectivité du processus d'évaluation.

# Annexes

## Annexe 1. Plan d'actions de la SNIM

### Axe Stratégique 1 : Education financière et protection des consommateurs

Interventions prioritaires	Activités	Principaux Responsables	CHRONOGRAMME					Budget estimatif (USD)
			2018	2019	2020	2021	2022	
1.1	Elaborer un document cadre ou stratégique d'éducation financière	CNFI, AP	X					
	1.1.1. Réaliser un diagnostic en matière d'éducation financière à Madagascar							
	1.1.2. Elaborer le document cadre/stratégique avec un plan d'actions pluriannuel	CNFI, BFM, AP, PTF, Autres Ministères	X					
1.2	Renforcer l'éducation financière de la population	CNFI, BFM, AP	X	X	X	X		
	1.2.1. Mettre en œuvre des programmes d'éducation financière adaptés aux divers segments de la population et pour divers produits financiers							
	1.2.2. Intégrer l'éducation financière dans le programme officiel d'éducation nationale, de formation professionnelle et dans les programmes universitaires.	CNFI, MEN, BFM, MESUPRES, METFP	X	X				
	1.2.3. Poursuivre les initiatives d'éducation financière (Semaine Mondiale de l'Argent, School Bank, etc.)	MFB, MEN, MEETFP, MESRS, APIME, IF, PTF, AP	X	X	X	X	X	
1.3	Promouvoir l'inclusion financière à travers des actions de communication	CNFI, AP, PTF, Ministère de la Communication	X	X	X	X	X	
1.4	Rendre effective la protection des consommateurs de services financiers	CNFI, CSBF, AP	X	X				
	1.4.0. Elaborer un document cadre stratégique en matière de protection des consommateurs							
	1.4.1. Mettre en place des mécanismes de recours non judiciaire et judiciaire afin de protéger les consommateurs de services financiers	MFB, CSBF, Ministère du Commerce, Ministère de la Justice	X	X	X			
	1.4.2. Rendre effectives les dispositions du cadre réglementaire sur la protection des consommateurs dont la transparence financière notamment en matière de tarification	CSBF, Ministère Commerce, AP, IF	X	X	X			

**Axe Stratégique 2 : Accès et utilisation des services financiers**

Interventions prioritaires	Activités	Principaux Responsables	CHRONOGRAMME				Budget estimatif (USD)
			2018	2019	2020	2021	
<b>EPARGNE</b>							
2.1 Assurer un meilleur suivi des groupes d'épargne	2.1.1 Recenser et identifier des groupes d'épargne existants et leur promoteur via le réseau des promoteurs	CNFI, RPGEM	X	X	X		
	2.1.2 Appuyer le réseau de promoteurs dans la mise en application des codes de déontologie et des normes de conduite. (règles de plafonnement / limite) et d'identification / authentification	RPGEM	X	X	X		
	2.1.3 Former et renforcer les capacités des groupes d'épargne	RPGEM, PTF	X	X	X		
	2.1.4 Faciliter la mise en relation des GE avec les institutions financières	RPGEM, CNFI, IF	X	X	X	X	
2.2 Développer des produits d'épargne innovants	2.2.1 Apporter une assistance technique pour encourager les Institutions Financières sur la conception de produits innovants	PTF, IF	X	X	X	X	
	2.2.2 Développer des produits d'épargne innovants pour les jeunes	IF, PTF	X	X	X	X	
<b>ASSURANCE</b>							
2.3 Concevoir des produits flexibles, transparents et sécurisés et abordables répondant aux besoins du client	2.3.1 Réaliser une Etude de faisabilité de la Micro-assurance indicielle	MFB, PTF, CEAM, Ministère chargé de la météorologie, MPAE	X	X			
	2.3.2 Encourager l'innovation et l'apprentissage sur les marchés internationaux	CEAM, MFB, AP	X	X			
	2.3.3 Apporter une assistance technique pour encourager les Institutions Financières sur la conception de produits innovants et mobiliser les fonds nécessaires pour les éventuelles subventions au régime d'assurance	MFB, CEAM, AP	X	X	X		
2.3 Concevoir des produits flexibles, transparents et sécurisés et abordables répondant aux besoins du client	2.3.4 Promouvoir des produits d'assurance adaptés et mettre en œuvre des opportunités ciblées dans la chaîne de valeur agricole	MFB, CEAM, Partenaires Techniques et Financiers, MPAE, Tranoben 'ny Tantsaha	X	X	X	X	
	2.3.5 Encourager une sensibilisation adaptée aux produits	CEAM, universités, écoles, Fédération CCI, tranoben 'ny Tantsaha Mpamokatra,	X	X	X	X	
2.4 Renforcer les capacités spécifiques à l'assurance	2.4.1 Encourager l'apprentissage par les pairs et élaborer des stratégies de développement à moyen terme	CEAM, Ministère chargé de l'Enseignement Supérieur, MFB, MEEFP	X	X	X	X	

	2.4.2	Inciter la création d'un centre de formation spécialisé aux métiers d'assurance	CEAM, MESRS, MEEFP, MFB	X	X	X	X	
	2.4.3	Renforcer les capacités à la gestion des risques climatiques et agricoles	BNGRC, Partenaires Techniques et Financiers, CEAM, experts locaux	X	X	X	X	
2.5	2.5.1	Elaborer à l'avance un plan de contingence sur un horizon pluriannuel et élargir les acteurs chargés d'établir ce plan de contingence afin de profiter de toutes les compétences existantes et de mieux aborder les différents risques identifiés en ne se limitant pas aux institutions déjà en place.	BNGRC, ministre chargé de la météorologie, CEAM, CTD, MFB, universités	X	X	X	X	
	2.5.2	Consacrer des ressources à la gestion des risques climatiques et agricoles via l'ARC	MFB, PTF, Assemblée nationale, MPAAE, Ministère chargée de la météorologie	X	X	X	X	
	2.5.3	Mobiliser les fonds nécessaires pour les primes de l'ARC	MFB, Assemblée Nationale	X	X	X	X	
<b>PAIEMENT</b>								
2.6	2.6.1	Développer un écosystème de paiement approprié et interopérable	BFM, MFB, PTF, APB, APIMF, IF, EME	X	X	X	X	
	2.6.2	Faciliter les procédures de compensation et de règlement entre IMF	BFM, MFB, APIMF	X	X	X	X	
	2.6.3	Proposer des mesures incitatives pour les prestataires de services financiers pour étendre le réseau de distribution	MFB, PTF, EME	X	X	X	X	
	2.6.4	Collaborer à l'harmonisation des interventions dans le cadre d'un dispositif de l'interopérabilité	BFM/CSBF, ARTEC, ORM, Tous les acteurs	X	X	X	X	
2.7	2.7.1	Prendre des mesures appropriées pour réduire les coûts liés à la gestion de liquidité	BFM, MFB, EME	X	X	X	X	
	2.7.2	Mettre en oeuvre la numérisation des principaux paiements du gouvernement (G2P, P2G)	MFB, BFM, EME,	X	X	X	X	
	2.7.3	Accroître l'utilisation de convoyeur de fonds	BFM/CSBF, MFB, IF, APB	X	X	X	X	
	2.7.4	Développer les possibilités de travailler avec les banques commerciales pour devenir des agences de la banque centrale	BFM, APB	X	X	X	X	
2.8	2.8.1	Améliorer la gestion de liquidité des agents de mobile money	EME, BFM/CSBF, MFB	X	X	X	X	
2.9	2.9.1	Inciter les initiatives d'ouverture de nouveaux points d'accès aux services financiers	IF, EME, PTF	X	X	X	X	

		2.9.2	Optimiser le réseau de distribution des IMF, de la poste et de la CEM pour étendre les paiements	IF, Poste, CEM, PTF	X	X	X	X	X	X	X
<b>CREDIT</b>											
2.10	Améliorer les informations sur le crédit pour réduire le coût et le risque de prêt	2.10.1	Permettre aux fournisseurs d'accéder aux Systèmes Intégrés d'Information (SII) et Bureau d'Information de Crédit (BIC)	BFM, IF	X	X	X	X	X	X	X
		2.10.2	Appuyer la fiabilisation des données	BFM, IF	X	X	X	X	X	X	X
		2.10.3	Mettre en place un registre de titre de propriété et de sûreté	GVT, BFM	X	X	X	X	X	X	X
		2.10.4	Améliorer l'accès aux titres de propriété à des fins de crédit	GVT, BFM	X	X	X	X	X	X	X
2.11	Renforcer et adapter les systèmes d'information des IMF aux nouvelles technologies	2.11.1	Soutenir la capacité de renforcer et d'adapter les systèmes d'information des IMF aux nouvelles technologies	APIMF, PTF, MFB	X	X	X	X	X	X	X
2.12	Étudier les modèles alternatifs de notation de crédit	2.12.1	Soutenir les Institutions financières pour envisager et appliquer des modèles alternatifs de notation de crédit	BFM, PTF, IF	X	X	X	X	X	X	X
2.13	Renforcer la capacité des IMF à améliorer la qualité des portefeuilles de crédit	2.13.1	Apporter un soutien technique pour renforcer les capacités des IMF à améliorer la qualité des portefeuilles de crédits	APIMF, PTF, BFM	X	X	X	X	X	X	X
		2.13.2	Soutenir une meilleure gestion de trésorerie pour les IMF	APIMF, PTF	X	X	X	X	X	X	X
		2.13.3	Accompagner les IMF en matière de transparence et de gouvernance	APIMF, PTF, BFM	X	X	X	X	X	X	X
2.14	Rechercher de nouvelles sources de financement pour les IMF	2.14.1	Evaluer la faisabilité et la mise en place d'une ligne de refinancement à coût abordable auprès de la BFM	BFM, MFB	X	X	X	X	X	X	X
		2.14.2	Développer des mécanismes de partage des risques pour les IMF	MFB, BFM, APIMF	X	X	X	X	X	X	X
		2.14.3	Mettre en place un fonds dédié au refinancement des IMF garanti par l'Etat	MFB, BFM, APIMF	X	X	X	X	X	X	X
2.15	Améliorer l'accès aux financements des micro entreprises et des entrepreneurs agricoles	2.15.1	Mettre en place un fonds de garantie pour les micro entreprises et les entrepreneurs agricoles incluant les start-up	MIDSP, MPAE, MFB, PTF, MRHP, MCPASP	X	X	X	X	X	X	X
		2.15.2	Mener des études diagnostiques sur les besoins en services financiers des micro entreprises et des entrepreneurs agricoles au niveau national	MIDSP, MPAE, MFB,	X	X	X	X	X	X	X
		2.15.3	Capitaliser et mettre à jour le système d'information rurale	MPAE, MFB, MRHP, MCPASP	X	X	X	X	X	X	X

### Axe Stratégique 3 : Renforcement des politiques, cadre légal et réglementaire et institutionnel

Activités	Activités proposées	Principaux Responsables	CHRONOGRAMME					Budget estimatif (USD)
			2018	2019	2020	2021	2022	
3.1	Élaborer et mettre en œuvre une politique d'inclusion financière	MFB, CSBF, Secteur Privé, PTF, AP, APIMF, CEAM, groupement professionnel des opérateurs téléphoniques	X					
	3.1.1	Élaborer une stratégie d'inclusion financière						
	3.1.2	Contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires à travers un plaidoyer auprès des décideurs politiques.	X	X				
	3.1.3	Mettre en œuvre la stratégie ainsi élaborée	X	X	X	X	X	
	3.1.4	Mener régulièrement les enquêtes FINSCOPE y compris une étude d'impact.	X	X	X	X	X	
	3.2.1	Eriger la CNFI en une Direction au sein du MFB	X					
3.2	Renforcer le mandat des institutions clés en charge de l'inclusion financière (CSBF, CNFI, SIF...)	MFB, PTF	X	X				
	3.2.2	Renforcer la capacité (compétences techniques) de la CNFI	X					
	3.2.3	Renforcer, à travers des textes, la capacité et le mandat de la BFM pour l'impliquer activement dans le système de paiement	X	X				
	3.2.4	Créer / renforcer un mécanisme de collaboration (partage de données, etc.) entre les acteurs de régulation (CSBF, MFB, SAMIFIN, ARTEC, etc.) du secteur financier	X	X	X			
3.3	Améliorer la réglementation pour une meilleure inclusion financière	MFB, Ministère du Commerce, CSBF	X	X	X	X	X	
	3.3.1	Améliorer la réglementation concernant le mobile money, le système de paiement, le crédit et la protection des consommateurs.	X	X	X	X	X	
	3.3.2	Apporter un appui technique à la CSBF dans l'élaboration des textes relatifs à l'inclusion financière	X	X				
	3.3.3	Apporter un appui technique à la CSBF pour le suivi du respect des textes	X	X	X	X	X	
	3.3.4	Élaborer un cadre juridique sur les E exigences prudentielles pour les IFNB	X	X	X	X	X	
	3.3.5	Mettre à jour les textes sur l'Usure	X					
	3.3.6	Veiller à la mise en œuvre des recommandations de 2012 du GAFI	X	X	X	X	X	
	3.3.7	Élaborer un cadre légal et réglementaire régissant la distribution alternative par les correspondants des services financiers	X	X	X	X	X	
3.4	Améliorer le système de règlement des différends au niveau des tribunaux sur l'exécution des contrats	CSBF, MFB, PTF, Secteur Privé	X	X	X	X	X	



	3.4.2	Sensibiliser et renforcer les capacités des magistrats aux questions financières et bancaires	MFB, APIMF, MINJUS	X	X			
	3.4.3	Renforcer les capacités du BIANCO sur la détection et la gestion de la corruption dans le secteur bancaire et financier	MFB, BIANCO	X	X			
3.5	3.5.1	Améliorer l'accès et s'assurer de la fiabilité des informations sur les individus et leurs patrimoines (titre de propriété, registre de sûreté et de nantissement)	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, Ministère en charge des domaines	X	X	X	X	X

## Annexe 2. Cadre de suivi-évaluation de la SNIM

Dimension	N°	Indicateur	Définition/Explication	Type de données	Autre(s) observation(s)	Mode de calcul	Segmentation	Périodicité	Source	Baseline					
										2017	2018	2019	2020	2021	2022
Accès	1	Nombre de points d'accès pour 10.000 adultes (>18 ans) au niveau national	<p>Un point d'accès est une entité physique où une personne peut accéder à des services financiers tels que le crédit, l'épargne, l'assurance, le transfert d'argent et le paiement. Cet indicateur prend en compte tous les points de services des établissements de crédit et des autres institutions financières non bancaires.</p> <p>Les distributeurs non bancaires des services d'envois de fonds (transfert d'argent) peuvent également être considérés comme points d'accès.</p>	Agence bancaire	<p>Le siège social n'est inclus que si les clients y ont accès à des services financiers.</p> <p>Incluant les agences bancaires mobiles (par exemple: véhicule équipé avec le personnel de la banque pour donner accès aux services financiers) et tous les points de services exploités par un agent bancaire travaillant pour le compte de la banque</p>	(Nombre total de points d'accès / Nombre total de la population Adulte)*10,000	"Par type de données (ex: nombre d'agence bancaire pour 10,000 adultes) Par Région Rural/Urban	Semestriel	BFM/CSBF						
				Agence des établissements financiers	<p>Le siège social n'est inclus que si les clients y ont accès à des services financiers.</p> <p>Incluant les agences mobiles (par exemple: véhicule équipé avec le personnel d'établissement financier pour donner accès aux services financiers) et tous les points de services exploités par un agent travaillant pour le compte de l'établissement financier</p> <p>Sont considérés comme points de services des IMF, toutes unités de proximité tels que agence, caisse, guichet, bureau de quartier où les clients peuvent accéder aux services financiers (ne sont pas ainsi limités aux IMF affiliés agréés par la CSBF)</p> <p>Incluant les points de services mobiles et ceux exploités par un agent travaillant pour le compte de l'IMF</p>	"Points de services des IMF"	BFM/CSBF								
				Agence des entreprises d'assurances	<p>"Tous les points de services des agences centrales, des agents généraux, courtiers et autres intermédiaires d'assurance</p> <p>Incluant les points de services mobiles et tous les points de services exploités par un agent travaillant pour le compte de l'entreprise d'assurance</p>		MFB, plus tard BFM/CSBF								

<p>Agence des autres institutions financières non bancaires</p> <p>Agent de distribution des opérateurs de mobile money</p> <p>GAB</p> <p>TPE</p> <p>Agent de distribution des institutions financières non bancaires offrant des services de transferts d'argent</p>	<p>Tous les points de services (agence, point de distribution, etc.) de la CEM et du PAOMA</p> <p>Tous les agents de distribution des opérateurs de mobile money. Exclut les points de distribution qui ne sont que des vendeurs de crédit téléphonique (airtime)</p> <p>Guichet Automatique de Banques</p> <p>Terminal de Paiement Électronique</p> <p>"C'est le cas par exemple de Western Union et de MoneyGram.</p> <p>Les points de distribution se trouvant déjà dans les agences des établissements de crédit (comme les banques) et des autres institutions financières non bancaires (comme la CEM) ne doivent plus être considérés."</p>	<p>PAOMA, CEM</p> <p>BFM/CSBF</p> <p>BFM/CSBF</p> <p>BFM/CSBF, BFM/DSP</p> <p>BFM/CSBF</p>
<p>Pourcentage d'unités administratives ayant au moins un point d'accès</p> <p>Nombre des unités administratives ayant au moins un point d'accès</p> <p>"Pourcentage de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins un point d'accès</p> <p>Nombre d'adultes vivant dans une unité administrative ayant au moins un point d'accès</p>	<p>Nombre total d'unités administratives ayant au moins 1 point d'accès / Nombre total d'unités administratives</p> <p>Nombre total d'adultes vivant dans une unité administrative ayant au moins un point d'accès / Nombre total d'unités administratives</p>	<p>Tous les 02 ans</p> <p>Tous les 02 ans</p>
<p>L'objectif est de pouvoir mesurer le pourcentage d'adultes à Madagascar ayant accès au moins à un produit financier</p> <p>L'objectif est de pouvoir mesurer la profondeur de l'inclusion financière à Madagascar</p>	<p>Données à l'issue d'une enquête représentative sur la demande (comme l'Enquête FinScope)</p> <p>Données à l'issue d'une enquête représentative sur la demande (comme l'Enquête FinScope)</p>	<p>Enquête FinScope</p> <p>Enquête FinScope</p>
	<p>"Par Région Rural/Urban Total/Femmes"</p> <p>"Par Région Rural/Urban Total/Femmes"</p>	<p>Pourcentage</p>

Utilisation	2	Pourcentage d'adultes (18+) ayant un compte formelle dans une institution financière formelle	"Il s'agit de mesurer le pourcentage d'adultes (18+) ayant un compte dans une institution financière formelle à partir des données sur l'offre. Dans le calcul du nombre d'adultes, les doublons devraient être supprimés, et ce, dans le cas où une personne dispose de deux ou plusieurs comptes dans une ou plusieurs institutions financières. Institutions financières concernées: établissements de crédit, entreprises d'assurances, fonds de pension et autres institutions financières non bancaires Compte concerné: Compte ordinaire, compte épargne et de crédit, compte mobile money, carte de débit, police d'assurance et compte de pension"	Compte ordinaire	Nbre d'adultes titulaires de compte ordinaire	Nombre d'adultes (18+) ayant un compte dans une institution financière formelle / Nombre total de la population Adulte	" Par Région Rural/Urban Total/Femmes"	Semestriel	BFM/CSBF
				Compte ordinaire					
				Compte épargne	"Nbre d'adultes titulaires de compte de Dépôt à termes, Compte d'épargne à régime spécial, Dépôt de garantie (à discuter ensemble avec la CSBF) Les enfants titulaires de compte d'épargne auprès de la CEM ne devraient pas être pris en compte"				BFM/CSBF, CEM
				Crédit (encours de crédit)	Nbre d'adultes ayant des crédits en cours pendant la période considérée. Pour les crédits de groupe, on prend en compte le nombre total des individus bénéficiaires du crédit.				BFM/CSBF
				Compte Mobile Money	Nbre d'adultes titulaires de compte mobile money				BFM/CSBF
				Carte de débit	Nbre d'adultes titulaires de carte de débit				BFM/CSBF, BFM/DSP
				Police d'assurance	Nbre d'adultes disposant d'une police d'assurance (les assurances Auto/Moto ne sont pas prises en compte)				MFB, plus tard BFM/CSBF
				Pension	Nombre pensionnaires aussi bien public que privé				MFB, CNAPS

3	Compte bancaire: retrait d'espèces auprès des GAB en % des comptes de transaction	"Cet indicateur vise à apprécier le degré d'utilisation des comptes bancaires au-delà de l'encaissement des salaires mensuels (boîtes aux lettres). En effet, un des objectifs de la Stratégie consiste à élargir l'utilisation des services financiers au-delà du retrait d'espèces."			Nombre de retrait d'espèces auprès des GAB / Nombre total de transactions effectuées	Annuel	BFM, CSBF		
4	"Nombre de retrait au niveau des cash-point"								
5	Nombre de compte Mobile Money: actifs pendant 60 jours	"Pour la définition de ""compte de mobile money inactif"", il est proposé d'adopter celle qui est déjà utilisée par la CSBF."	"Répartition par type de secteur (commerçants, artisans, prestataires de service, transporteurs, petits producteurs, petits éleveurs,...)"		Nombre de compte Mobile Money: actifs pendant 60 jours	Semestriel	BFM, CSBF		
6	Nombre de transactions sur téléphonie mobile								
7	Nombre de transactions en monnaie électronique, incluant la téléphonie mobile								
8	"Nombre de transactions effectuées par les agents bancaires"	(câd les agents distributeurs de monnaie électronique pour les comptes des banques)							
9	Nombre de comptes de dépôts actifs pour 10 000 adultes	"Pour la définition de ""compte de dépôt actif"", il est proposé d'adopter celle qui est déjà utilisée par la CSBF.  Compte concerné: Compte épargne auprès des Banques, des IMF et de la Caisse d'Epargne de Madagascar (à discuter ensemble avec la CSBF)"	Compte épargne	"Nbre de compte de Dépôt à termes, Compte d'épargne à régime spécial, Dépôt de garantie (à discuter ensemble avec la CSBF)  Les comptes d'épargne des enfants et jeunes (moins de 18 ans) auprès de la CEM ne devraient pas être pris en compte."	"(Nombre de compte de dépôt actif pendant la période considérée / Nombre total de la population Adulte)*10,000"	Semestriel	BFM, CSBF		
10	"Nombre de comptes de dépôts (compte courant, dépôt à terme...) incluant le nombre de dépôts de petits montants"								
11	Nombre de comptes de crédit actifs pour 10 000 adultes	"Pour la définition de ""compte de crédit actif"", il est proposé d'adopter celle qui est déjà utilisée par la CSBF.  Compte concerné: Crédit octroyé par les établissements de crédit"	Crédit (encours de crédit)	Nbre de crédits en cours pendant la période considérée	(Nombre d'encours de crédit actif pendant la période considérée / Nombre total de la population Adulte)*10,000	Semestriel	BFM, CSBF		

12	"Nombre de comptes "nano crédits"" ou crédits de petits montants distribués en monnaie électronique" Coût des transactions de mobile money	Il s'agit d'apprécier l'évolution dans le temps du coût d'envoi par téléphonique mobile d'une certaine somme d'argent (fixée suivant le montant moyen de transfert d'argent via téléphonique mobile à Madagascar)	Prix maximal constaté sur le marché pour l'envoi d'une certaine somme d'argent (à fixer suivant le montant moyen de transfert d'argent à Madagascar au niveau national)	Prix maximal libellé en MGA	Annuel	Collecte de données sur terrain ou à partir des sites web des opérateurs de mobile money					
13	"Coût des transactions des opérations bancaires, de microfinance et en monnaie électronique (incluant le mobile money)"										
14	"Coût des opérations bancaires, de microfinance et en monnaie électronique (incluant le mobile money)"										
15	<b>Canaux alternatifs / transformation</b> Pourcentage d'adultes (18+) ayant au moins un produit formel d'un canal non-traditionnel (c-à-d excluant les banques)				Tous les 02 ans	Enquête FinScope					
16	<b>Paiements</b> Nombre de transactions au niveau du système de paiement malagasy				Annuel	BFM/DSP					
17	Volume des transactions au niveau du système de paiement malagasy			Volume total des transactions sur le système de paiement actuel: 42,9 milliards de MGA (en 2015)	Annuel	BFM/DSP					
18	Pourcentage d'adultes (18+) utilisant des paiements formels	Il s'agit d'évaluer le nombre d'adultes inclus financièrement par l'utilisation du service financier - paiement. Cet indicateur sera obtenu par le bais d'une enquête sur la demande auprès d'un échantillon représentatif d'adultes au niveau national et régional.			Tous les 02 ans	Enquête FinScope					
19	<b>Crédit productif</b> Encours de prêt aux	Institution financière concernée = Tous les établissements de crédit =		Encours total de prêt aux ménages / PIB nominal	Annuel	MFB/CSEF, INSTAT					

20	Encours de prêt aux MPMES (% du PIB)	Aucun critère n'a été encore défini officiellement pour la classification des entreprises à Madagascar (sous réserve de la confirmation du Ministère chargé de l'Industrie et du Secteur Privé). Le dernier document de stratégie nationale pour le développement des PME a adopté le critère de classification suivant le nombre d'employés. Nbre employé < 9 ----- Micro entreprise Nbre employé 0-199 ---- PME Nbre employé +199 ----- Grandes entreprises Institution financière concernée: Tous les établissements de crédit "		Encours total de prêt aux MPMES / PIB nominal	Annuel	BFM/CSBF, INSTAT				
21	"Nombre d'emprunteurs/encours de crédit par catégorie d'emprunteurs"									
22	Nombre d'emprunteurs/encours de crédit par région									
23	"Nombre d'emprunteurs/encours de crédit par secteur d'activité"									
24	Taux de croissance du volume de crédit au profit des MPMES	Institution financière concernée : Tous les établissements de crédit "		(Volume Octroi de crédit aux MPMES pour l'année N - Volume Octroi de crédit aux MPMES pour l'année N-1) / Volume Octroi de crédit aux MPMES pour l'année N-1	Annuel	BFM/CSBF, INSTAT				
25	Taux de croissance du volume de crédit au profit du secteur Agricolture	Institution financière concernée: Tous les établissements de crédit Agricolture au sens large incluant le secteur élevage et pêche (touchant aussi bien la production, la transformation et la commercialisation)		(Volume Octroi de crédit au secteur Agricolture pour l'année N - Volume Octroi de crédit au secteur Agricolture pour l'année N-1) / Volume Octroi de crédit au secteur Agricolture pour l'année N-1	Annuel					

26	Nombre de crédits octroyés aux IPMEs	Institution financière concernée Tous les établissements de crédit "																
27	"Nombre de IPMEs bénéficiaires de crédits"																	
28	Nombre d'agriculteurs bénéficiaires de crédits																	
29	Nombre de crédits octroyés au secteur Agricolture	Institution financière concernée: Tous les établissements de crédit  Agriclture au sens large incluant le secteur élevage et pêche (touchant aussi bien la production, la transformation et la commercialisation)	Par Région	Annuel	MFB/CSBF													
<b>Assurance</b>	30	Nombre de polices d'assurance (sans les assurances auto/moto)	Par Région Rural/Urban Ventilation par catégorie/type d'assurances	Semestriel	MFB, plus tard BFM/ CSBF													
	31	Nombre des bénéficiaires de police le nombre de police de micro assurance souscrite auprès des IMF																
	32	Pourcentage d'adultes (18+) ayant un produit d'assurance formel	Par Région	Tous les 02 ans	Enquête FinScope													
<b>Promouvoir l'Épargne</b>	33	Nombre de comptes de pension (18+) épargnant	Par Région	Annuel	MFB, CNAPS													
	34	"Nombre de "nano épargne"																
	35	Pourcentage d'adultes (18+) épargnant formellement	Par Région	Tous les 02 ans	Enquête FinScope													





### Annexe 3. Evolution de quelques indicateurs d'inclusion financière entre 2013 et 2017

Quelques indicateurs	2013	2017	Croissance, évolution 2013-2017 (en%)
# Nombre des agences et succursales des banques	228	324	42%
# Nombre d'agence des IMF	770	888	15%
# Nombre agents de distribution des opérateurs de mobile money	9 591	25 855	170%

Sources : Secrétariat Général de la CSBF, CNFI





[www.mada.inclusionfin.mg](http://www.mada.inclusionfin.mg)

Coordination Nationale de la Finance Inclusive  
21, Rue Raintovo Antsahavola  
Antananarivo Madagascar  
Tél : +261 20 22 383 85 / +261 20 22 316 45  
Mail : coordmicrofinance@moov.mg

